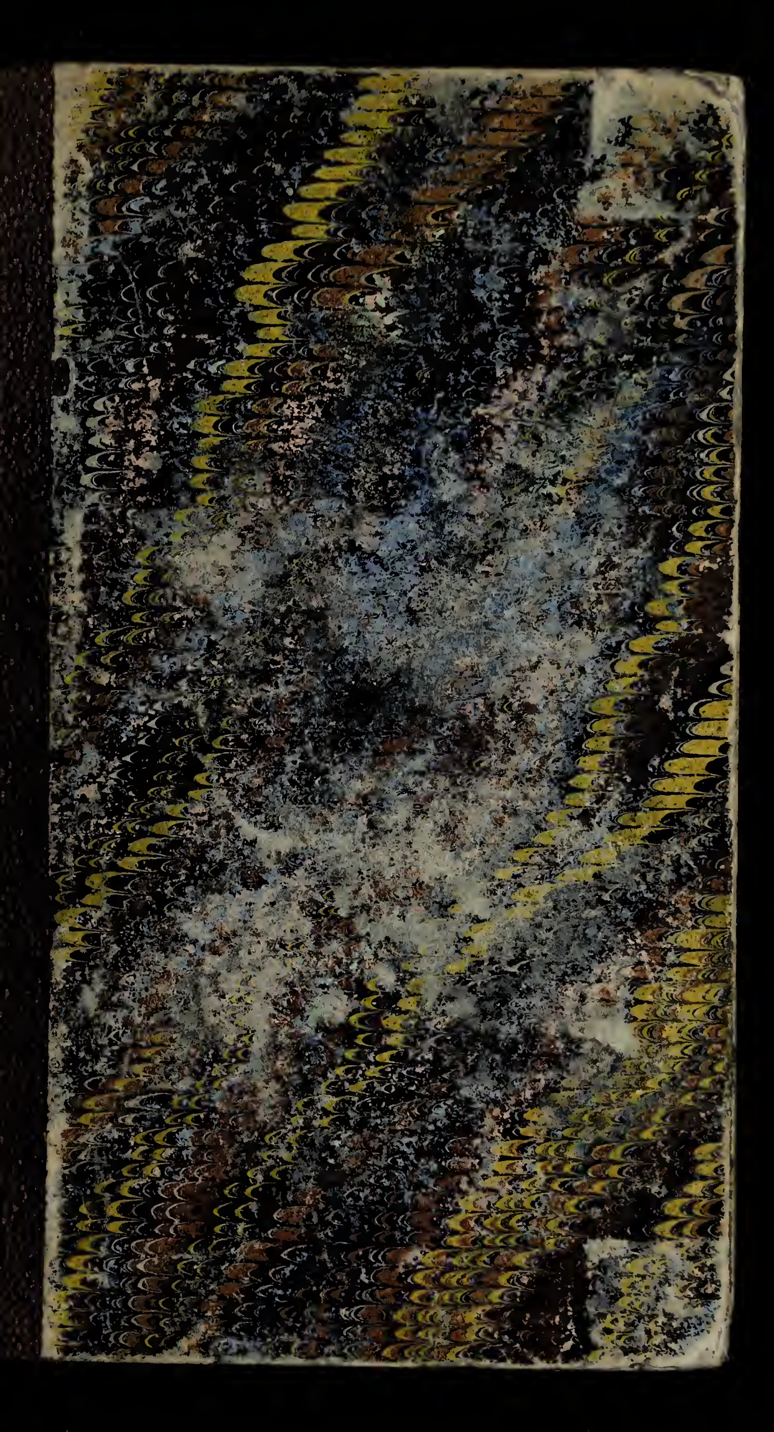



LI
BRO
LIBER
G H

ADVERTISSEMENT
A LA FRANCE
TOVCHANT LES LIBELLES QV'ON SEME CONTRE LE GOVVERNEMENT de l'Estat.

M. DC. XV.

ADVERTISSEMENT à la France touchant les libelles qu'on ſeme contre le Gouuernement de l'Eſtat.

QVAND ie conſidere par quels moyens miraculeux ceſte grande & puiſſante Monarchie s'eſt pluſieurs fois maintenuë contre les tempeſtes & les orages qui ſe ſont eſleuez pour la renuerſer; il faut que i'aduouë que Dieu, protecteur des iuſtes Empires à quelque ſoing particulier de noſtre conſeruation: Et certes, comme il eſt impoſſible de ne le voir point ſans eſtre extremement aueuglez, auſſi ne le pouuons-nous mécognoiſtre ſans nous monſtrer infiniment ingrats. Quelques coniurations qu'on ayt faictes autresfois pour deſtruire ce Royaume: quelques artifices qu'on ayt practiquez pour degouſter les peuples de l'obeyſſance qu'ils doiuent naturellement à leurs

Roys, & quelques ennemis estrangers ou domestiques qui l'ayent assailly, on l'a bien pû voir esbranlé, mais on ne le vit iamais abatu : Au contraire, comme Antée reprenoit de nouuelles forces aussi tost qu'il touchoit la terre ; il semble pareillement que cét Estat reprenne vne nouuelle vigueur au mesme temps qu'il paroist entierement ruiné.

Mais si on a veu reluire quelquesfois des tesmoignages extraordinaires de la faueur du Tout-puissant, ie puis dire auecques raison que ç'a esté depuis l'aduenement du Roy à la Courõne iusques à present : Car de quelle heureuse & profonde paix auons nous iouy malgré les efforts de deux ou trois factieux qui ne cherchent leurs felicitez particulieres que dans les miseres publiques, & qui pensent estre oysifs lors qu'ils ne conseillent rien contre le seruice du Roy ? La Religion qui met les Sceptres en la main des Roys, qui les assiet sur les Throsnes, qui pose les Couronnes sur leurs testes, qui les oingt solemnellement, qui rend leur pouuoir & leurs personnes inuiolables ; La Religion dis je, qui affermit leur authorité sur des fondements vrayement diuins, n'estant contee par ces hommes

là qu'au rang des choſes humaines, ſe faut il eſmerueiller ſi du meſpris de Dieu ils ſont venus au meſpris des Roys ? Mais quoy qu'ils s'efforcent encor maintenant de nous precipiter dans les abiſmes des meſmes miſeres dont le bras victorieux de Henry le Grand nous a miraculeuſement deliurez ; quoy que ces prodiges de nature facent tout ce qu'il leur eſt poſſible pour ſemer la diuiſion entre nous afin de s'agrandir de noſtre ruine, ſi leurs factions nous font craindre quelques ſiniſtres malheurs, n'auons nous pas occaſion d'eſperer de grandes felicitez, quand nous iettons les yeux ſur vn ieune Roy, dont la vertu aſſiſtée des ſages conſeils de la Reyne ſa mere, promet non ſeulement de reſtablir le Royaume en ſa premiere ſplendeur, mais de le rendre auſſi plus heureux & plus fleuriſſant qu'il ne fut iamais.

Il n'y a ſorte de moyens que n'ayent recherchez ces perturbateurs du repos public : Il n'y a reſſorts qu'ils n'ayent eſſayé de faire iouër, ny artifice qu'ils n'ayent employé pour faire reüſſir leurs deſſeins pernicieux. La plus facile voye qu'ils ſe ſoient imaginee pour y paruenir, ça

esté de décrier l'administration des affaires par des libelles diffamatoires qui contiennent autant de crimes capitaux que de parolles, & dont les Autheurs, gens execrables & maudits, ne meritent pas moins que le feu. Voyla la meschanceté dont ils se seruẽt pour alterer les volontez des peuples en descriant le gouuernement de l'Estat, & en faisant accroire aux simples que les affaires sont reduictes à l'extremité; comme si quand ces escripts seroient aussi veritables qu'ils sont calomnieux, c'estoit vn subiect legitime de secoüer le ioug de l'obeyssance que nous deuons à nostre Roy, auquel Dieu a donné le pouuoir de nous commander, comme il nous a commandé de luy obeïr; C'est le pretexte ordinaire de ceux qui troublent les Estats: C'est par ces trompeuses amorses qu'on prend les foibles esprits: C'est en ces occasions que les gens de bien sont esprouuez & que les meschans sont recongneuz: iamais on ne vit regne tant fut-il heureux qu'il n'y eust tousiours des personnes qui ne pouuoient supporter l'Estat des affaires presentes; c'est vn vice attaché à nostre nature & non pas aux siecles. Iamais les hommes ne

ſont ſatisfaits de leur fortune quelque grande qu'elle ſoit : Nous nous imaginõs touſiours les ſiecles paſſez plus innocents que l'aage ou nous viuons; & neantmoins nos peres ont accuſé les temps que nous eſtimons auoir eſté les plus heureux, & l'aage ou nous ſommes que nous appellons iniuſtemẽt l'aage de fer, ſera quelque iour nommé l'aage d'or par la poſterité. Il ne faut point doubter qu'il n'y ayt eu des mal-contents ſouz le regne d'Auguſte & de Trajan ; ſous celuy de Charlemagne & de S. Louys ; il y en aura tant que le monde ſera monde. C'eſt pourquoy on ne ſe doit point eſtonner des plainctes iniuſtes qu'on fait du gouuernement de l'Eſtat. Chacun ſçait en quelle perplexité la France fut reduicte apres la mort tragique & lamentable de Henry le Grand ; il ſembloit que toutes nos ioyes & toutes nos proſperitez fuſſent terminees auecques ſa vie, nous n'auions autres obiects deuant nos yeux que guerres, que batailles, que ſieges & ſaccagements de villes, que meurtres, que violements, bref, que choſes funeſtes a la veuë & à la penſee; il n'y auoit inſolence que les meſchants n'eſperaſſent de commettre impunemẽt,

ny ſorte d'outrages que les gens de bien ne craigniſſent ; toutefois la ſinguliere prudence de la Reyne a ſi dignement pourueu à tout ce qui eſtoit de noſtre biẽ quelle à conuerty toutes nos craintes en eſperances, tous nos pleurs en larmes de ioye, & toutes nos douleurs en contentements. De telle ſorte, que nous auons eſté guarantis non ſeulement de tous les malheurs preſque fataux à la France durant la minorité de nos Roys; mais auons meſmes eſté comblez de toutes les felicicitez qu'vn Eſtat peut receuoir ſous la domination d'vn Roy non moins iuſte qu'abſolu: Le repos que Henry le Grand nous auoit acquis par ſa valeur victorieuſe, la Reyne là conſerué par ſa conduite admirable, auec des ſuccez ſi conformes à nos deſirs, que noſtre condition n'a point eſté autre ſoubs ſa Regence, qu'elle eſtoit ſoubs le regne du feu Roy; ou s'il y à eu quelque difference, ceſt en ce que nous auons eſté plus heureux depuis cinq ans que nous n'eſtions auparauant; choſe que ie puis dire auec auſſi peu de flaterie que ie ſuis eſloigné de la neceſſité de flatter; & toute la France m'en ſeruira de teſmoing : Car ſi l'on prend la peine de

regarder exactement de quelle façon le peuple a esté traicté depuis ce temps-là, ie m'asseure qu'il ne se trouuera personne qui ne confesse que nous debuons la tranquillité de ce Royaume à ceste Princesse incomparable, & tout le bon-heur de nostre siecle à la pieté de ses mœurs.

La France est composee de trois ordres sous lesquels sont reduites toutes les conditions des subiects du Roy, excepté celles des Princes. De quelles nouuelles impositions à ton chargé les Ecclesiastiques depuis la mort de Henry le Grand, qu'ils aient eu subiect de se mescontenter de la Reyne? ne les a-telle pas cheris comme bons seruiteurs du Roy; & honoré mesmes, comme Pasteurs du peuple, & comme Ministres de Dieu? s'est-il passé quelque occasion ou ils n'aient esté fauorablement traictez? Quant à la Noblesse, outre qu'elle a esté maintenuë par le Roy en tous les priuileges, honneurs, & immunitez qui luy ont esté concedees par les feux Roys ses predecesseurs; sa Maiesté ne s'est point contentee de l'esleuer aux principalles charges du Royaume, mais la mesme gratiffiee d'vne si grande quantité de pensions & d'appointements, qu'il

ſemble qu'à l'exemple d'Alexandre, elle ne ſe ſoit voulu reſeruer que l'eſperance, & que comme ce genereux Romain qui refuſa les preſents des Samnites, elle ait mieux aymé commander aux riches que de poſſeder leurs richeſſes. L'affectiõ naturelle qu'elle porte a ſa Nobleſſe n'eſtoit pas bornee de ces ſeulles liberalitez: ſon deſſein eſtoit d'oſter la venalité des offices afin que les Gentils-hommes pûſſent paruenir par leur merite ſeul & par la grace du Prince aux dignitez des Magiſtratures: Voyla par quelle reformation le Roy deſiroit rendre remarquable la premiere annee de ſa maiorité: mais les remonſtrances de tous les Officiers ont eſté cauſe de faire ſurſoir l'execution d'vn proiect ſi glorieux.

Quant au tiers eſtat, veu que dez le commancement de la Regẽce de la Reyne, il fut ſoulagé de quatorze cens mille liures par an en vn ſeul article & ſur le ſeul impoſt du ſel, & deſchargé en outre d'vn nombre infiny de Commiſſions & de reuocations d'Offices dont il eſtoit auparauant extremement trauaillé, qui eſt-ce qui pourra dire, ſinon auec vn extreme tort, que cet Ordre non plus que les au-

tres ait eu ſubiect de ſe mécontenter? Vne des plus grãdes plaintes que l'on face, eſt de l'adminiſtration des finances; mais ie puis dire qu'il y a long-temps qu'elles ne furent plus innocemment gouuernées que maintenant; auſſi ne croy-je pas qu'il y ait persõne qui en veuille accuſer celuy qui en a le principal maniement, s'eſtant touſiours comporte en ceſte charge auec vne telle integrité, qu'il faict voir à tout le monde combien le deuoir de la conſcience eſt plus puiſſant ſur les gens de bien que toutes les richeſſes de la terre. Ie me contenteray doncques de dire que la ſaiſon que nous auõs paſſee ne permettoit pas qu'on en vſaſt autrement. Nous nous ſommes veus en vn tẽps menaſſé de tãt d'orages, que cõme ceux qui ſe treuuent en la mer durant quelque grãde tourmente, ſont quelques fois forcez de ietter leurs richeſſes au fonds de l'eau, afin de ſauuer le Nauire; de meſmes ceux qui tenoient le timon de cet Eſtat, le voyants au danger d'eſtre perdu par les tempeſtes qui s'eſleuent le plus ſouuent durant le bas aage de nos Roys, ont eſté contraints de faire des largeſſes extraordinaires pour euiter le naufrage de ce

grand vaiſſeau dans lequel les fortunes & les vies de tant de peuples ſont enfermees. Voyla qu'elle a eſté la cauſe de ceſte depenſe : Preſque toute la Nobleſſe eſtoit tellement incommodée qu'il ne luy reſtoit plus que la vie quelle puſt employer pour le ſeruice de ſon Prince: N'eſtoit-il pas donc raiſonnable que le Roy la miſt en tel eſtat qu'il en peuſt tirer du ſeruice & que ſes ennemis en receuſſent de l'eſtonnement ? Ie ne doute point que cela ne ſemble repugner à la dignité d'vn grand Monarque, d'achepter la paix de ſes ſubiects : mais comme Alexandre oſta le Diademe de ſa teſte pour bander & étancher la playe d'vn ieune ſeigneur qu'il cheriſſoit extremement : tout de meſme les Roys qui veulent ſauuer leurs Eſtats, ſont quelquesfois contraincts de depoſer leurs Courõnes par maniere de dire & de quicter ce qui eſt de leur authorité pour empeſcher les grandes effuſions de ſang qu'apportent les guerres eſtrangeres & ciuilles. Dõc à quel vſage plus neceſſaire pouuoit-on employer vne partie de l'argent que le feu Roy auoit laiſſé, qu'à la conſeruation de la paix, attendu que c'eſt par la paix que les Roys regnent ſouuerai-

nement ſur leurs peuples & que les peuples viuent heureuſement ſoubs leurs Roys ? attendu que c'eſt par la paix que les vertus ſont en leur throne, les loix en vigueur, les Magiſtrats en authorité, le commerce libre par la terre & par la mer, l'innocence aſſeuree, la malice punie, la vertu recongneuë, les arts en leur luſtre, les Villes en leur ornement, & les Monarchies en leur grandeur ? Combien ſont plus pretieux les threſors des cœurs que des richeſſes ? Il n'y a poinct de difficulté qu'il ne ſoit tres-neceſſaire de retrancher vne grande partie des penſions, mais il y a d'autres choſes qu'il faut faire auparauant. On nous menaſſe de s'oppoſer à la perfection du Mariage du Roy, de laquelle deſpend la paix du Royaume : il faut rompre les obſtacles des plus importantes affaires auant que de pouruoir à celles qui ſont de moindre conſequence, & imiter les bons medecins qui gueriſſent les maladies les plus dangereuſes, auparauant que de remedier à celles qui ſont ſans peril. Ie ſçay tres bien que pluſieurs qui ne deſirent que de voir la France dedans les meſmes calamitez ou elle eſtoit il n'yà pas long-tẽps, fortifficẽt leur audace de l'eſpe-

rãce qu'ils ont de voir le Parlemẽt porté à quelque desordre extraordinaire: mais surquoy se fondent ils pour auoir si mauuaise opiniõ d'vne Cõpagnie en laquelle on retrouueroit l'obeissance, quand elle seroit morte en toutes les autres Cours Souueraines ? Nous auons veu comme les subiects du Roy ont esté traictez; voyons comme les Aliez ont esté entretenus; car encore que la Royauté consiste au pouuoir legitime que le Prince à sur son peuple, neantmoins d'autãt que leurs Estats sont subiects tant aux guerres estrãgeres que ciuilles, il est besoing qu'ils facent des Alliances auecques les autres Roys, Seigneuries & Potentats afin de les rendre leurs amis ou d'empescher qu'ils ne soient leurs ennemis ; c'est la raison pour laquelle les confederations sont si necessaires à tous Estats quelques grands qu'ils soient, que pour en nier l'vtilité, il faut auoir perdu tout iugement. Cela estant posé comme vn fondement certain, par quel moyen la Reyne laquelle en tous ses desseings ne s'est proposée pour but que l'honneur de Dieu, & le bien general du Royaume, pouuoit elle mieux empescher les troubles qui s'esleuent ordinaire-

ment en vne ſaiſon ſemblable à celle que nous auons paſſée, qu'en entretenant non ſeulement les anciennes Alliances de la Couronne, mais en obligeant auſſi le Roy d'Eſpagne à tous les intereſts de la France par les mariages du Roy auecques l'Infante, & de Madame auecques le Prince d'Eſpagne ? n'eſtoit-ce pas le ſeul moyen de retenir en leur deuoir par la terreur de ces deux puiſſances vnies, ceux à qui le mépris de la jeuneſſe du Prince pouuoit donner la hardieſſe de troubler le repos publicq, ceux di-je qui dans leurs lettres publiées depuis trois iours parlent ouuertement des deſſeins du Roy, non comme ſubiects obeiſſants, mais cõme ennemis declarez ? Pouuoit-on auecques plus de prudẽce empeſcher les entrepriſes tragiques de ces Hydres de rebelliõ, de ces flãbeaux des guerres ciuiles, de ces hõmes deteſtables & pernicieux qui ne nous troubleroient point maintenant & ne ſeroient point ſi temeraires, ſi le feu Roy n'auoit point eſté ſi clement?

Henry le Grand, Prince d'eternelle memoire, excuſez moy ſi ie faits ceſte reproche à voſtre exceſſiue bonté, & pardonnez a la iuſte douleur que ie reſſẽts de voir

l'authorité du Roy voſtre cher fils & noſtre ſouuerain Seigneur, trauerſee par ceux que toutes ſortes de deuoirs humains & diuins obligent plus eſtroictement a la conſeruer: Pardonnez moy ſi ie me plains de voſtre douceur & ſi ie deteſte l'execrable impiete de ceux dõt l'ingratitude eſt ſi odieuſe a tous les gens de bien qu'elle merite que la Iuſtice diuine élance la foudre pour les écraſer; que les abiſmes de la terre s'ouurẽt pour les engloutir, & que toutes les puiſſances du monde s'arment pour les exterminer comme les peſtes du genre humain.

Nos peres, ont veu des choſes, bien eſtranges durãt leurs iours; mais virẽt ils iamais riẽ de ſi prodigieux que ce que no⁹ voyõs en noſtre ſiecle? ô merueilleux chãgement de la volonté des hommes, qu'il faille que ceſte Monarchie ſoubs laquelle nous viuons ſi tranquillement & ſi heureuſemẽt, ſoit maintenãt aſſaillie par ceux qui l'ont autrefois deffenduë, & que par vne mutation cõtraire elle ſoit maintenãt deffenduë par ceux qui l'ont autrefois aſſaillie! Se faut-il doncq émerueiller ſi les bons François ſe mettent en tel eſtat, qu'ils puiſſent reprimer l'audace de ceux

qui

qui ſe veulent oppoſer a la volonté du Roy, & qui prennent pour ſpecieux pretexte de leur reuolte, la fauſſe allarme qu'ils reçoiuent de voir les deux plus puiſſants Roys de l'Europe vnis enſemble par des mariages ſi prudemment deliberéz, ſi ſolemnellement promis, & ſi impatiemmẽt attẽdus des gẽs de bien. Car tout ainſi que ceux de Lacedemone eurent raiſon d'entrer en deffiance des fortifications extraordinaires d'Athenes, ſe repreſentans ce que pourroit faire ceſte ville quãd elle ſeroit rebaſtie, puis qu'elle entreprenoit de s'agrandir de la ſorte eſtant ruinee? de meſme nous auons ſubiect de nous imaginer qu'elle ſeroit la hardieſſe de ceux de la Religion pretenduë s'ils auoient vne grande puiſſance, puiſque nous les voyons ſi fiers & ſi temeraires en vne ſi grande foibleſſe. Il n'y à rien qu'ils ne demandent ſi on leur accorde vne fois, ie ne dy pas la rupture, mais la ſeule ſurſeance de ces Mariages tãt neceſſaires à la paix de toute l'Europe. Il y à du peril & du deshonneur à leur octroyer ce qu'ils deſirent; leur ambition n'a bornes quelconques; leurs paſſions n'ont iamais de mediocrité: leur humeur eſt tel-

le, que s'ils ne craignent eux mesmes ils se font craindre. Or si la principalle fin des Mariages des Princes est l'vtilité de leurs peuples, nous ne pouuons pas tirer de ces Alliãces vn plus grand bien que la paix, qui est la mere de toute felicité. Aussi en receuons nous double fruict, en ce qu'elles nous guarantissent des guerres estrangeres & ciuilles, par ce qu'elles retiennent nos voisins dans le deuoir des confederations qu'ils ont auec la Courõne, & font demeurer les mauuais François dans les bornes de l'obeissance. Les factions du Royaume nous ont reduits à tel poinct, que le bon-heur de cet Estat despẽd du tout de la perfectiõ de ces Mariages. Ceux que l'honneur & la conscience ne peuuent retenir dans leur deuoir, la crainte qu'ils ont de l'vnion de ces deux Couronnes les y retient. C'est le subiet pourquoy quand ie considere qu'il en procede tant de fruicts si salutaires à la Religion, si euidents à nos yeux, & si desirables à tous les gens de bien, ie m'estonne grandement de ce que l'on voit des hommes qui font profession d'estre Catholiques, & qui se disent amateurs de leur patrie & font neantmoings les mes-

mes desirs, & tiennent les mesmes discours que les aduersaires de la foy, & que les ennemis de la Monarchie & du repos de la France. Mauuais François que nous sommes, imprudents & dénaturez, plus barbares que ne sont les barbares mesmes, engeance sans pieté, sans amour, sans foy, sans conscience, sommes nous pas indignes d'auoir vn bon Roy, nous qui le voulons marier à nostre fantasie & le forcer en vne chose en laquelle seulle on ne peut contraindre personne? ô malheureuse condition des Princes, si cela ne leur est pas permis qui est licite au moindre de leurs subiects! sommes nous pas bien ennemis de nostre salut, de rechercher nostre ruine? sommes nous pas bien rebelles de nous opposer à la volonté de nostre Roy? sommes nous pas bien iniustes de ressentir presentemẽt par le repos ou nous viuons les effects merueilleux de ces Alliances, & d'en nier l'vtilité? Qu'est-ce que nous autres qui sommes éclairez de la cognoissance du vray Dieu, & qui nous vantons d'estre polis par les arts & par les disciplines pouuons plus reprocher à ces peuples qui habitent aux derniers bouts de la terre, & qui n'ont entre eux n'y poli-

ce ni religion ? peut-on pas dire iuſtement de nous ce qu'on a dict autresfois de l'impieté des mœurs de la Grece, que l'ignorance des vices eſt plus vtile aux barbares que n'eſt à nous autres la cognoiſſances des vertus?

Tout ainſi donc que l'on attache auec des chaines plus fortes les animaux les plꝰ fiers & les plus puiſſants comme les liõs, que ceux qui ſont d'vne nature plus douce & plus ſociable: de meſme la raiſon veut que nous tenions le Roy d'Eſpagne attaché à l'alliance de ceſte Monarchie, auec des liens plus forts & plus eſtroicts, que ceux dõt nous ſommes vnis auecques les autres Roys, attendu qu'il eſt touſiours vtile de s'allier auec vn Prince, quand il eſt dangereux de n'en eſtre pas allié. Qui ſe peut donc offenſer qu'iniuſtement, que le Roy comme pere de ſon peuple recherche le bien de ſon peuple, & procure la conſeruation de l'Egliſe, comme ayant l'hõneur d'eſtre Fils Aiſné de l Egliſe, cõme ayant eſté inſtruict en l'Egliſe, comme ayant reçeu le Sceptre & la Couronne dans l'Egliſe? FRANCE, ma chere Patrie que depuis vne ſi longue ſuitte de ſiecles & de Roys, Dieu a perpetuellement con-

ſeruée contre tant d'ennemis qui t'ont aſſaillie, & qui maintenant repoſes ſi doucement ſoubs le regne d'vn ieune Roy conſeillé par vne grande Reyne, qui ne reſpire que l'honneur de Dieu & que ta fœlicité, ſois ſage par tes dommages paſſez, & ferme l'oreille a tous ces faux bruits que les ennemis de ton repos ſement dans tes villes & dans tes Prouinces, affin que tu tournes encore tes armes contre tes propres entrailles, que les peres trempent leurs mains de rechef dans le ſang de leurs enfans, que les freres s'arment contre les freres, les beaux-peres contre les gendres, les parents contre les parents, & que le iuſte courroux de Dieu te face ſeruir d'vn particulier exemple de calamité pour eſtonner tout le genre humain. Et toy PARIS, la Ville capitalle de la France, le ſejour ordinaire de nos Roys, l'abord de toutes les nations, la retraicte des grands eſprits, l'ornement de l'Eſtat, & le centre de toutes les richeſſes de l'Vniuers: Paris que le feu Roy Henry le Grand a honoree de tant de belles immunitez, enrichie de tant de biens, illuſtrée de tant de marques de pieté, & ornée de tant de grands & magnifiques baſtiments

que d'vn desert que tu estois durant la guerre ciuille, il en a faict la plus riche, la plus populeuse, la plus auguste, & la plus celebre ville de toute la terre, resouuiens-toy incessamment des bien-faicts de ce grand Monarque; recognoy son image & ses vertus en la personne de ton Roy son successeur; tourne les yeux sur luy comme sur l'Astre de l'influẽce duquel tu dois attendre tout ton bon-heur; represente-toy qu'vne grande ville n'est iamais en plus grãd danger que quand elle est en vne si eminẽte prosperité, qu'est celle ou la paix t'a faict paruenir? C'est lors que la felicité l'aueugle ordinairement, que la fortune la trompe, que la presomption l'emporte, & luy dõne l'audace d'entreprendre des desseins qui la ruinent à la fin? Imagine-toy tousiours que tant plus vne ville est opulente, & plus elle a besoin de protection; que plus sa fortune est grande & plus elle est enuiee, & que c'est lors que les autres villes jalouses de ses richesses ne font qu'attendre qu'elle manque a son deuoir, pour la destruire, & pour triompher de ses despouilles: Resouuiens-toy du temps que ta rebellion prouoqua l'ire de Dieu, & que la fureur de la guerre qui

abbatoit tes habitans comme la moiſſon d'vne campagne, ne te faiſoit pas tant de mal par dehors que t'en faiſoiēt par dedās, la peſte, la famine, & les tyrans domeſtiques dont la rage ne pardonnoit pas meſmes au pourpre des Magiſtrats: N'oublie iamais que c'eſt la benedictiō de tō Roy, & le merite de ton obeiſſance qui te cóblēt d'hōneurs & de biēs; & qui fōt qu'au lieu de la foudre du Ciel la manne tombe deſſus toy, que tu vois l'abondance au lieu de la famine, la paix au lieu de la guerre: bref, penſe touſiours qu'il ny a ſorte de graces que tu ne doiues eſperer en demeurant conſtamment en ton deuoir, ni malheur que tu ne doiues craindre lors que tu t'en eſloigneras.

FIN.

DISCOVRS SVR L'INIVSTICE DES *plainctes qu'on fait contre le gouuernement de l'Estat.*

IL y a desia quelque temps, que ceux qui s'imaginent ne pouuoir trouuer aucun repos, sinon dans les troubles; qui veulent se baigner dans le sang des François, & qui recherchent pour apuyer leur maudite ambition, les esmotions, & la ruyne entiere de ce ceste florissante Monarchie, ne cessent de rechercher obstinément tous les moyens qu'ils peuuent estimer les plus propres, pour paruenir à vn si execrable dessein. Quand ils se voyent estre repoussez de quelque costé, ils courent de toutes parts, comme des enragez, iusques à ce que quelque autre occasion s'offre à eux, pour seruir à leurs damnables intentions: comme s'ils tenoyent la paix publique assiegee auec resolutiõ de la faire perir, & tout l'Estat auec elle: Ils ne se lassent point, d'employer toutes sortes de machines, de la forcer de tous costez, & se glorifiẽt d'auoir prins à tasche de la rẽuerser, & d'estruire entierement. Ils ont failly à leur coup, lors des mescontentements de quelques grands du Royaume, ausquels la Reyne, par vne prudẽce & douceur incomparable, a iusques à present tres-bien pourueu. Ils ont esté frustrez ès mouuemens de ceux de la Religion Pretendue Reformee, qui ont esté dissipez par l'authorité du Roy. Ils n'ont peu dans le Parlemẽt de Paris, qui est le vray Temple de la Paix, trouuer vn iuste suiet pour troubler le repos de l'Estat. Ils n'ont sceu porter les Estats Generaux, au mespris de leur Souuerain, & ont

veu tout au contraire, que ce corps representant tout le Royaume, n'a trauaillé que pour afferrmir la paix, & l'obeyssance de tous les Frãçois à leur Roy. Ils ont veu que ceste assemblee en corps estoit inuincible, que tous les artifices qu'on employoit pour la diuiser estoient sans effet, & que ces parties nobles de l'Estat ne vouloyent point receuoir aucune mauuaise impressiõ de rebelliõ ou desobeissance. Maintenant comme s'ils vouloyent tirer ces fleches hors de la trousse, pour les briser estant separees n'ayant sceu les ployer seulement lors qu'elles estoyent conioinctes : N'ozans point assaillir l'Eglise qui aura tousiours les oreilles bouchees à leurs enchantemens, & la bouche ouuerte pour descrier les maux qu'ils veulent faire à la Religion & à l'Estat : N'ozans point se promettre que le peuple, sur lequel tombe à la fin tout le malheur des guerres, veuille estre celuy qui prendra le feu à la main pour embrazer cet Empire. Ils ont estimé que le plus seur moyẽ pour ruyner l'authorité du Roy estoit, d'esmouuoir la Noblesse qui est son bras droict, de l'animer à l'encontre du Gouuernement qu'elle a tousiours fidellement soustenu : Et comme s'ils dressoyent l'appareil d'vne sanglãte tragedie, ils ont fait depuis peu monter sur le theatre, non pas la vraye Noblesse Françoise, mais quelques detestables seditieux, quelques esprits perdus, quelques bastards, & degenerez François, que faussement & meschammẽt ils appellent, *La Noblesse Françoise au Chancelier*: à laquelle ils font tenir, non pas les discours qui luy sont ordinaires, & desquels elle doit vser en parlant

de leurs Majeſtez, & du gouuernement de l'Eſtat: mais bien les plus furieux, & les plus desbordez, dont puiſſent iamais vſer ceux qui auront deſſein de viure ſans Dieu, ſans Roy, ſans repos, & ſans Nobleſſe. Mais comme l'Hyene furieuſe qui contrefait la voix des hommes ſur les chemins, deuore à la fin ceux qui s'amuſent à l'eſcouter: Ainſi ces forcenez, qui prennent le glorieux nom de Nobleſſe, qu'ils deſmentent par leurs œuures execrables, ne peuuent par la ſuitte de leurs diſcours ſuppoſez, de leus menaces ſeditieuſes, & de leurs eſcrits deteſtables, que cauſer la ruine & la deſtruction de ceux qui leur donnent audience, & qui ſe laiſſent gaſter le cœur, du venin de leurs tragiques & ſanglantes exclamations: Car l'eſprit qui les poſſede eſt celuy-là meſme qui a introduit le premier au monde l'effuſion du ſang, les cruautez, les calõnies, & la ruine des hõmes, qui a auſſi exprimé au vif ſon naturel en tous leus diſcoures qui ne tẽdẽt qu'a perdre & deſtruire tous les François par le moyen des guerres ciuilles: & qui pour y paruenir plus facilement employent des impoſtures, & fauſſetez horribles, qui ſont les exercices ordinaires de l'ẽnemy cõmun du genre humain, qui eſt appellé pour ceſte raiſon le pere de menſonge. Et de fait cõme il eſt faux en toutes ſortes que iamais les Deputez de la Nobleſſe en corps ny aucũ d'eux en particulier, ayẽt tenu à Monſieur le Chancelier les diſcours que ce malheureux rapporte: Auſſi eſt-il plus faux que la fauſſeté meſme, que tels diſcours, ayẽt peu eſtre conceus dans le cœur, ie ne diray pas de Meſſieurs de la Nobleſſe, mais meſme d'aucun bon François de quelque conditiõ moins

releuee, n'ayans peu eſtre formez qu'en l'eſprit de quelque beſte furieuſe, ou de quelque monſtre, qui ne tient rien de l'homme que la parole & la main. Ce n'eſt pas la Nobleſſe Françoiſe qui ne ſe ſouille, & ne ſe deshonore iamais en publiant des libelles diffamatoires: Car c'eſt le crime ordinaire des ames baſſes, laſches, & noires, qui mettent leur felicité à meſdire en cachettes, de ceux qu'ils flattent ordinairement en public. Ce n'eſt pas la Nobleſſe Françoiſe, qui deteſte toute ſorte de menſonges, n'y ayant point de vice pour le reproche duquel, elle ſe porte pluſtoſt à expoſer ſa vie, que celuy de l'impoſture. Ce ne peut eſtre la Nobleſſe Françoiſe, qui eſt l'honneur de ceſte Monarchie, la gloire, & la force de nos Roys, le ſouſtien des peuples François. & l'appuy de l'Eſtat, puis que ceſte Nobleſſe maſquee, ceſte cohuë de ſeditieux, ceſte bande infortunee & maudite qui deſrobe fauſſement le nom duquel elle eſt indigne, ne recherche par ces eſcrits horribles, que l'opprobre de ceſte Monarchie par le renuerſement de l'ordre, & du reſpect des loix, que la diminution de la gloire, & de l'authorité du Roy, que la ruine des peuples, que l'eſbranlement de l'Eſtat, & la ſubuerſion entiere de la Pieté, & de la Religion. Ce ne peut eſtre la Nobleſſe Frãçoiſe, qui a l'honneur d'approcher de leurs Maieſtez autant de fois qu'elle veut, qui leur parle auec toute liberté, qui les voit tous les iours iuſques dans leur cabinet, puis que ces ſeditieux qui paroiſſent en ſon nom, ſe plaignent, *d'auoir eſté exclus de pouuoir parler à*

leurs Maiestez. Comme si elles estoient enfermeés, ne se communiquoient á personne, auoiét l'oreille sourde aux plaintes qu'õ leur fait ou comme si on pouuoit persuader aux peuples ainsi qu'on fit au siecle dernier, que le Roy & la Reyne sa Mere sont prisonniers, & n'ont pas assez de liberté pour cõmander. En fin c'est tout autre chose plustost que le discours d'hõmes qui soient Chrestiens, Francois. & Gentilshommes, que de protester, *De ne vouloir plus attendre du Conseil du Roy le remede aux desordres de l'Estat: Que c'est le Conseil qui en medite la subuersion: Que le gouuernement du Royaume a esté pernicieux depuis la mort du Roy que la regence de la Reyne a esté establie contre les loix fondamentales du Royaume: que la Noblesse est traittee plus barbaremẽt qu'à la Turque: Que ce Royaume est la retraicte des Tyrans.* c'est la voix non des Gentilshõmmes, mais de quelques furieux, laquelle ie ne puis rapporter qu'auec horreur, qu'aucun ne doit lire qu'auec execration, *qu'ils protestent de nullité & tyrannie, contre tout ce qui s'est fait, & sera desormais en l'administration du gouuernement.* Appellans aussi la regence de la Reyne, & la conduite des affaires de l'Estat, que le Roy luy a dõnée, que tous les Parlemens de la France, les Estats Generaux du Royaume, tous les Ordres, & generalement tous les bons François, ont approuuée, & la celebrent encores tous les iours auec toutes sortes d'applaudissemens, l'appellans, dis-ie, auec vne impudence desbordee & digne d'vn chastiment exemplaire, *Vn mespris des Loix fondamentales & des coustumes ob-*

seruees pendant le bas aage des Roys. Mais ce qui asseure tous les gens de bien, contre l'artifice de ces calomniateurs : c'est que le sens commun mesme suffit pour enseigner aux plus stupides, que nul ne pouuoit mieux affectionner le bien des affaires du Roy, que la Reyne sa Mere, de laquelle seule, par la benediction de Dieu, l'Estat a retiré les moyens paisibles de sa conseruation, qui ne se pouuoient en aucune autre personne qu'en elle, comme vn chacun le confesse auiourd'huy ouuertemẽt. C'a esté aussi la Loy ordinaire de l'Estat, & la coustume obseruee autãt de fois qu'õ a vescu en paix durant le bas âge des Roys, que de deferer la cõduite des affaires á leurs meres, lors que les Roys n'y auoiẽt point pourueu par leur Testament ou par autre declaration expresse. Et la raison en est bien euidente, en ce que leurs meres ne peuuent rien gaigner au changement de l'Estat, que c'est autant comme si on leur deschiroit le cœur, que de procurer quelque diminution à l'authorité des Roys, & quelque chãgement en la Maiesté, & splendeur de leurs Estats, & en ce que la pieté qu'elles ont pour les Roys leurs enfans, ne peut estre destruite, qu'ẽ estouffant entierement les loix de la nature. L'euenement aussi a monstré à diuerses fois, que tous les autres moyens qu'on a employez pour pouruoir au gouuernement, ont esté ordinairement suiuis de mal-heurs funestes, & eussent sans doute en ce tẽps plus qu'en nul autre, attiré sur tout ce Royaume de tres-horribles confusions, auec des ruines toutes certaines. Chacun aussi s'esiouyt grandement, de

voir que le Roy, despuis sa maiorité a assés de droict, & de pouuoir, pour reprimer l'ambition de tous ceux, qui voudroient se porter à vn dessein si detestable, que de desirer d'entreprendre malgré luy, sur la conduite de l'Estat. En outre la Noblesse à tousiours hay les Guerres ciuiles, comme la peste de l'Estat, & le plus grand mal heur qui luy pourroit arriuer. Elle á tousiours accoustumé de mettre l'espee à la main pour faire obeir le Roy, pour soustenir son authorité, & pour chastier les rebelles, & les seditieux. Elle a esté tousiours la premiere a immoler sa vie, pour destourner les malheurs du public. Elle est dans le corps de l'Estat, ce que les esprits animaux sont dans les corps humains, ayant le Roy pour son Principe, & ne se mouuant que par ses loix, & par sa volonté. Il est donc impossible en toutes sortes qu'elle ait voulu se laisser emporter, a vne si impie, & maudite resolution que de persecuter le Roy par felonie durant son bas aage, d'affliger la Reyne par des menaces furieuses, de deschirer les loix de l'Estat, de menacer, *de courir sus à ceux qui s'oposeront aux mal-heurs publiqs*, de diffamer par des calomnies horribles, les principaux Ministres du Roy, & d'apeler tout le monde au desorde, & à la confusion pour perdre & destruire ce Royaume, soubs pretexte de le vouloir conseruer. Outre toutes ces preuues qui sont puissantes pour conuaincre que ce meschant abuse du nom de Messieurs de la Noblesse, les plaintes qu'il forme contre le Gouuernement sont si iniques qu'elles publiét asses, que ceux qui soüillent ce nom si illustre,

& si glorieux, sont ceux la mesme, qui ont trauaillé il y a desia long-temps, & qui ne cessent encores tous les iours d'employer toutes les plus peruerses inuentions de leurs esprits pour ietter des diuisions entre les plus grands du Royaume. Vne de celles qu'il fait le plus faussement, & auec vne profonde malice, *c'est qu'en l'assemblee des Estats on a enuoyé des Archers aux portes de l'assemblee, pour empescher que le premier Prince du sang n'y fust receu.* Et neantmoins tout ce qu'il y a de gens de bien á Paris tesmoignent ouuertement contre ce faussaire, que les Archers, qui ont esté quelquefois enuoyés en fort petit nombre, aux Augustins, durant la tenuë des Estats, n'ont iamais eu autre charge que de pouruoir, comme il est ordinaire de faire aux grandes assemblées, que nul desordre ne suruint par le moyen de la multitude de toutes sortes de personnes, qui par curiosité se portoiēt en ce lieu la. Et cela a esté tousiours ainsi fait pour éuiter les tumultes, & les bruits qui arriuent aux entrées, & aux issuës, & le plus souuēt par le moyen des pages, & lacquais que chacun a veu maintesfois vser de grande insolence, en leurs cris, & bateries ordinaires, nonobstant le soin qu'on auoit de les empescher. C'ét ordre estoit deu à l'honneur, & au repos de ce grand corps, qui representoit tout le Royaume. La honte donques, s'il en reste encore quelque peu à cés mal-heureux, deuoit elle pas leur arracher la plume des mains quād ils ont escrit, contre toute aparence que ces Archers estoient destinés pour empescher l'entree à Monsieur le Prince? Et ceux qui sçauent

quel

quel eſt le rang que les Princes du ſang tiennẽt en ce Royaume, qui ſçauent que les Archers du grand Preuoſt, ne ſont pas de telle qualité qu'on les vouluſt employer à vne charge de ſi grande conſequẽce, qui ſçauẽt que la plus part du tẽps il ny auoit point d'Archers, & que lors qu'ils y eſtoient, leur charge eſtoient ſimplement de chaſtier les pages, & lacquais qui ſe portoient inſolemment à l'entrée; Ceux qui ont eſté teſmoins à Paris & dans l'aſſemblee des Eſtas, des choſes qui ſont aduenues durant ce temps là, ne iugeront ils pas facilemẽt que c'eſt vne maudite inuention, & vn deſſein pour faire croire aux peuples, que la maiſon Royale eſt trauaillée de grandes diuiſions? Et ne ſont ce pas des boutefeux, qui ſemblent eſtre entretenus par quelques eſtrangers, affin d'enflãmer toutes ſortes d'eſprits, & pour ſemer la diuiſion en toutes les parties de l'Eſtat? Mais Dieu diſſipera tous leurs conſeils. Car monſieur le Prince qui ſçait que telles perſonnes doiuent eſtre en horreur aux Grands, plus que tous les mauuais inconueniẽs dont ils ſçauroient iamais eſtre aſſaillis, ſçait auſſi qu'il doit deſtourner au loing toutes leurs praticques, & afermir au contraire, tous les iours l'authorité ſouueraine du Roy & la paix du Royaume. Il ſçait qu'il eſt obligé de faire ſentir à ces factieux, autant defois que l'occaſion s'en offrira que les grands ne peuuẽt iamais bien aimer, ceux qui taſchẽt d'aigrir l'eſprit du Roy cõtr'eux; & ne peuuẽt au contraire que deteſter leurs mauuais cõſeils, & eſloigner d'eux auec horreur, & execration leurs perſonnes. Les Eſtats Generaux ont eſté libres, & n'õt

point esté retenus ny empeschés en leurs deliberatiõs par la presẽce du Roy, de la Reyne, ou des princes. S'il auoit esté autremẽt, que mõsieur le Prince s'y fust trouué, ceux la mesme qui dõnerẽt lieu à ces inuẽtiõs auroiẽt esté les premiers a publier, que la liberté des Estats auroit esté violée. Aussi c'est chose certaine que iamais Monsieur le Prince n'a faict semblant d'y vouloir assister, n'en a iamais parlé, ny fait parler à leurs Maiestez ny à aucun de ceux qui auoient entree aux Estats. C'est donc vne impudence bien affrenee auiourd'huy, qu'vn chacun dans la foule entreprenne de faire des plaintes au nom de Monsieur le Prince, contre son gré, contre la verité, & à son desauantage. C'est donc vne passion furieuse de ceux qui n'ayment point le Roy, qui ne peuuent estre vaincus par la douceur de la Reyne, qui sõt irrités des benedictiõs que tous les François donnent à ceux qui nous conseruent la paix, & c'est cette passion qui les porte à faire croire aux peuples, que la force de cét Estat est tout diuisée & destruite. Au cõmẽcemẽt lors qu'il pleut au Roy de resoudre la tenuë des Estats Generaux, par le Cõseil de la Reyne sa Mere, & ce auparauant que personne l'en requist, chacũ sçait de quelles dissensions & factions ce Royaume estoit menacé: Car outre le mal-heur general des diuisions és choses de la Religion, qui donnoit iuste subiect d'aprehension aux plus sages, puis que ç'a esté la premiere fois, que des Deputés autres que Catholiques ont esté reçeus en telles assemblees, il y auoit encore d'autres pratiques & menees dans les Prouinces, d'vne infinité de personnes desi-

reuſes des nouueautés, & changemens. Si les Gouuerneurs des Prouinces ſuiuãt leur deuoir, & pour obuier à tous inconueniens ont eu ſoin ſur les lieux, de moyenner que les Elections ſe feiſſent des perſonnes affectionnées au ſeruice du Roy, & à la paix, ſi les Eſtats eſtãs aſſemblés ont tous eſté portés au bien, par vn cõmun conſentement, s'ils ont vſé de tout reſpect, & obeiſſance aux cõmandemens du Roy, s'ils ont publié les obligatiõs que toute la Frãce à au Gouuernemẽt de la Reyne, ces phrenetiques qui ſe deſeſperent parce qu'ils nous voyent en repos, s'eſcrient. *Que ce n'ont eſté que brigues, ordures, & Tyrannie, qu'on a corrompu les vns et intimidé les autres*. Mais n'eſt-ce pas vne preuue pl⁹ claire que le Soleil, que tout leur diſcours n'eſt autre choſe qu'vne deſeſperee calomnie, contre la Nobleſſe, en ſuitte des autres libelles qui l'ont deſchirée de toute ſorte d'outrages, par ce qu'elle n'a point eſcouté, ceux qui la vouloient porter à la rebellion? Car les Deputés de cét ordre, qui ne croit point de poſſeder rien de ſolide, & permanent que l'honneur, leſquels ce fauſſaire fait icy parler contr'eux-meſmes, ayans tous cõſpiré vnanimement au bien de l'Eſtat, & à rechercher le contentement de leurs Majeſtés, ozeroient auoir eſcrit à leur propre cõfuſion, *Qu'ils ont eſté partie corrompus, & partie intimidés*? Mais comment ont-ils eſté corrompus, puis qu'ils n'ont eu autre but que de ſeruir le Roy, & d'affermir la paix? Et par qui eſt-ce qu'ils ont eſté corompus puis qu'ils n'ont rien fait, que ſous le bon plaiſir de leurs Maieſtez? N'eſt-ce pas donc icy, vn exemple de la plus deſordon-

nee insolence, dont iamais on ait ouy parler, & qui est sans aucun exemple dans nostre histoire, qu'on apelle auiourd'huy, *corrompus pensionaires, & traistres*, ceux qui reçoiuent les bienfaits de leur Prince, qui le seruent contre les factions, qu'on veut former dans l'Estat, & qui n'ont autre volonté que de se conformer a ses commandemens? Mais la vraye cause de leurs iniures atroces, n'est elle pas parce qu'ils n'ont point voulu ouyr parler de troubler la paix dedans ny dehors le Royaume: qu'ils n'ont point voulu se laisser corrompre pour former vn parti dans l'Estat contre le Roy: qu'ils n'ont pas voulu seulement penser à tirer des mains de la Reyne le Gouuernement de l'Estat, & qu'ils n'ont pas voulu donner lieu aux brigues qu'on à publiquement faites, à l'endroit de plusieurs, pour porter toutes choses aux extremitez? Aussi peu les a-t'on intimidez que corrompus. Car dequoy pouuoit auoir peur, la plus genereuse Noblesse qui soit dessous le ciel? Dequoy est-ce que pouuoient estre intimidez ceux qui diroient encore fort genereusement à Alexandre s'il reuenoit *Qu'ils n'ont peur de rien si ce n'est que le ciel ne tombe*? Et de quel costé leur seroit venuë la peur? Seroit ce de la debonaireté nompareille du Roy, où de l'excessiue bonté de la Reyne? Non non: s'ils ont eu crainte, ç'a esté comme ceux qui ayment Dieu, qui nont autre peur ny crainte que de l'offencer, & qui n'aprehendent pas en esclaues la seuerité de ses chastimens, mais detestét cõme vrays enfans, l'iniusticequ'on cõmet en l'offéçant. Ceux aussi qui ont eu l'honneur d'assister aux Estats, qui

ont leu les cahiers par eux presentés au Roy, qui ont consideré le nombre, & l'importance des articles par eux proposés pour le bien de l'Estat, ne iugeront iamais qu'il y ait eu corruption, ny terreur quelconque, qui les ayent empeschés de faire, & procurer le biẽ du Royaume, autant que la condition du temps present, (la consideration duquel est tousiours la loy supreme de la reformation des Estats,) l'a peu permettre. Ie ne voudrois point renouueller la memoire des miseres qui ont trauaillé nos peres au dernier siecle, que ie voudrois au contraire estre esteinte pour tout iamais, & ie supplie tres instamment tous les gens de bien, qui les ont veuës, ou qui les lisent, de trouuer bon, que nous deuenions sages à nos despens, que nous aprenions par les fautes que nos Peres ont faites à n'en faire point de semblables, & que nous formions sur les obseruations de leurs mal-heurs, des reigles & maximes infallibles qui nous seruent a les euiter. On à veu autresfois assés souuent, que ceux qui poursuiuoient par tous les artifices a eux possibles, que le peuple fust surchargé, & foulé par des nouuelles, impositions estoient eux mesmes les premiers qui crioient apres à l'encontre en faueur des peuples, pour rendre odieux nos Roys & pour aduantager leurs factions dans ces mescontẽtemens publiqs. Chacun le voit, & pleust à Dieu qu'il ne fust pas vray! que ceux-là mesme, qui suscitent tous les iours de nouuelles affaires au Roy, & à ses ministres, pour les empescher de resoudre pleinement les responces des cahiers des Estats Generaux, sont eux mes-

mes les premiers qui en eſmeuuent les plaintes, &qui crient qu'on n'a point pourueu à les faire reſpondre pour ſoulager le peuple, & pour cõtenter tous les Ordres. Chacũ ſçait, & on ne le pourroit pas auoir ſi toſt oublié, que ceux-là meſmes qui auoyẽt animé les Deputez a pourſuiure la ſupreſsion du droit annuel, ont eſté ceux qui ont tout ouuertement aidé à fomenter & accroiſtre le reſſentiment general, qu'on a veu dans tout le Royaume, en toutes les cõpagnies de Iuſtice, auſquelles ceux là meſmes qui en auoient procuré le meſcontentement, n'oublioient pas de reprocher, que c'eſtoit vne pauure recompenſe qu'on leur donnoit, d'auoir contenu les peuples en deuoir, & dans l'obeyſſance du Roy. Et nous ne ſentirons pas encores que la faction ſe forme tous les iours dans l'Eſtat au preiudice des droicts du Souuerain? Et nous ne confeſſerons pas que pluſieurs recherchent à quelque prix que ce ſoit, de ruiner & deſchirer la paix? Mais puis qu'ils ſe plaignent de ce que le Roy, a fait pour l'annuel, il eſt iuſte qu'vn chacun voye le peu de ſubiect qu'ils en ont. C'eſtoit le feu Roy qui l'auoit premieremẽt eſtably, pluſtoſt á la pourſuitte d'autruy, que par ſa propre inclinatiõ. Ce que ſans doute il n'euſt pas fait, s'il euſt preueu que c'eſtoit le moyen pour renuerſer auec le temps l'adminiſtration de la Iuſtice, pour ruyner la pluſpart des familles par le prix exceſſif des Offices, pour eſleuer pluſieurs à vn abus tres-inſolent des charges publiques, pour y appeller grand nombre de perſonnes, pluſtoſt par le moyen des finances, que par les degrez de l'honneur & de la vertu, pour oſter dans l'eſprit de pluſieurs le ſentiment de l'obligation que tous les Officiers doi-

uent auoir au Roy, car l'opinion que la grande despence qu'ils font pour y paruenir, leur fait facilement conceuoir, de n'en estre tenus qu'à leurs fortunes, & non pas au choix ou à l'eslection de celuy au nom duquel ils tiennent leurs charges, Et finalement s'il eut preueu les difficultez qu'il y auroit quand on le voudroit esteindre, & les mescontentemens de ce grand & effrené nombre d'Officiers de Iustice, & des Finances. Et ce que le feu Roy n'auoit pas preueu, nous le sentôs & le voyons tous les iours: & principalement le grand & extreme deplaisir que tous les Officiers ont eu à la nouuelle de la suppression de l'annuel, & de la venalité des offices que le Roy auoit accordee, pour descharger & soulager tous ses pauures subiets. Car on a veu de toutes pars des mouuemens, desquels ie croy qu'il vaut mieux se taire prudemment, que de les publier à la honte de leurs autheurs, au deshonneur du siecle où nous sommes, & à l'infamie eternelle de ceux qui ont voulu par ce moyen troubler la paix. Ce qui a esté l'vnique & la vraye cause pour laquelle le Conseil du Roy a sagement donné l'Arrest du treziesme iour de May de ceste annee, pour lequel on ne peut pas le blasmer iustement d'auoir reuoqué la parole qu'il auoit solemnellement donnee aux Deputez des Estats, puis qu'il a esté necessairement obligé par les plainctes qui venoient de tous les endroits du Royaume, de par les Officiers, & par beaucoup de grandes considerations d'Estat, qui ne pouuoient souffrir qu'en ce temps on mescontentast vniuersellement, ceux qui ont la principale authorité dans les villes, qui ont tres-bien seruy aux dernieres occasions, & qui par l'interest de leurs familles, se trouuent grãdemẽt necessitez à maintenir la paix, & trãquillité publique. puis aussi qu'il est notoire que la parole du Roy n'est pas reuoquee simplement par l'arrest, veu qu'elle aura son effet, au temps qui suiura celuy de l'accomplissement du contract fait auec ceux qui en ont le party. qui tombe iustement en l'anne 1617. y ayant eu quelque raison de ne desroger point facilement aux Arrests du Conseil donnez pour l'annuel ès annees 1611, & 1612. ny à vn contract passé par le Roy, sur la foy duquel

vne infinité de perſonnes auoient employé tous leurs biens pour achepter des Offices. Il n'eſt pas auſſi iuſte de vouloir auec malice, que les paroles du Roy ſoient irreuocables comme les Edits de Perſe, quand il y va de l'intereſt de l'Eſtat, & de la paix & ſeureté publique: Puis que le mal-heur du temps où nous ſommes, l'iniquité de pluſieurs, les factions qu'on taſche d'eſtablir dans l'Eſtat au preiudice de ſon authorité, & l'artifice de ceux qui auoient deſiré qu'on oſtaſt la venalité: & qui neantmoins ont eſté les premiers qui ont fomenté les plainctes des Officiers: & les ont irritez contre la deliberation priſe ſur leur inſtance, & à leur pourſuitte puis, dis je, que toutes ces conſiderations tres-veritables, ſont autant de raiſons puiſſantes & neceſſaires, qui ont meu le Roy de s'accommoder à la neceſſité des affaires, & à la volonté de ſes ſubiects, comme le pere en vſe ordinairement à l'endroit de ſes enfans & Dieu meſmes à l'endroit de ſes creatures. La procedure donc qui a eſté tenuë en ceſte affaire, ferme la bouche à ceux qui ſe plaignent. Meſſieurs du Clergé, & de la Nobleſſe, ont deſiré aux Eſtats que le droit annuel fuſt oſté Ceux du Tiers Eſtat, c'eſt à dire preſque tous les Lieutenans Gegeneraux du Royaume aſſemblez, ont deſiré ſoit que ce fut pour aneantir ceſte propoſition ou autrement, que le Roy oſtaſt tout a fait la venalité des Offices. Le Roy pour les contenter tous a declaré, qu'il ſupprimoit l'annuel & la venalité. En ce meſme temps, & cela ne ſe peut pas nier, on a veu que tous les Officiers du Royaume, ont crié, & ſe ſont plaints de tous coſtez, afin que ie ne die pas dauantage. Sur cela le Roy a declaré, que ſa parole n'aura point ſon accompliſſement, que d'icy à deux annees, que le terme du contract ſera expiré. Ceux qui ozent meſchamment & auec des paroles dignes de mort, blaſphemer contre le Roy, & à ceſte occaſion ſont-ils pas dignes de la haine du Ciel, & de celle des hommes? ce n'eſt pas que ie veuille flatter le mal-heur de ce ſiecle, ny loüer la venalité des charges, de quelque nature qu'elles ſoient, puis que c'eſt vne des plus grãdes ruines : qui menacent l'Eſtat,

&

& qu'il a esté tresbien dict par les Grecs, d'vn de leurs Empereurs, qui auoit vendu les dignitez de l'Empire, *Qu'il auoit changé la Monarchie en Aristocratie*, la Royauté en vn gouuernement populaire, & s'estoit fait par ce moyen beaucoup de compagnons, comme nous ne le ressentons que trop tous les iours en ce Royaume : puis aussi que c'est vne des choses qui attirent le plus sur nous les verges de Dieu, aux oreilles duquel la voix & les plainctes des peuples oppressez par l'auarice des mauuais Iuges crient incessamment, & demandent vengeance. Mais ce que ie veux seulement, c'est de monstrer que c'est encore vn mal necessaire dans l'Estat, qu'il faut que nous souffrions auec patience, sans blasmer les actions de ceux qui gouuernẽt, qui gemissent eux-mesmes plus que nous, de se voir gehennez & forcez de fleschir & de ployer l'authorité publique, & à rabattre de la vigueur des resolutions prises pour le bien du Royaume, afin de ne hazarder rien mal à propos, en vn temps auquel il semble que tous les François conspirent à destruire le respect qui est deu aux loix de l'Estat. C'est aussi auec outrage qu'ils se plaignent que le Roy continuë les pensions : Car ils voudroient sans doute exciter encores de nouueaux mescontentemens par ce moyen : Et tel en crie le plus, qui en a plus qu'il n'en merite, ou qui est despité de n'en auoir autant que sa conuoitise effrenée en desire. La proposition qu'on fist de les oster, estoit vn contre-coup donné à Messieurs de la Noblesse, par ceux qui se faschoient qu'on ostast l'annuel : Mais s'il plaist à Dieu, le Roy pouruoira à les contenter tous, quand il en sera temps, & soulagera

par ce moyen ſon peuple, au grand regret de ceux qui par ces eſcrits venimeux pourchaſſent de le mettre en ruine. La Chambre de Iuſtice qu'on n'a point voulu eſtablir pour la recherche *des abus commis aux Finances*, eſt auſſi vn des articles qu'ils font pour deſcrier le gouuernement. Et par là on deſcouure clairement que ces gens deſirent auec vn tranſport demeſuré, de voir le deſplaiſir & les meſcontentemens de toutes les parties de l'Eſtat: de la Nobleſſe en oſtant les penſions de la Iuſtice en oſtant l'annuel, de tous les Officiers des Finances par la Chambre de Iuſtice; afin que les factions puiſſent plus facilement prendre pied, & gagner place dans les cœurs de ceux qui prefereront leur intereſt à celuy du public, deſquels le nombre ſera touſiours beaucoup plus grand que ceux qui voudroient par leur perte, ſeruir au bien du general. Que s'il eſtoit aduenu que le Roy euſt voulu eſpraindre, comme diſoit quelqu'vn autresfois ceux qui ſont les vrayes eſponges de ſes finances, on auroit crié infailliblement, que ce n'eſtoit point pour le Roy qu'on le faiſoit, mais pour faire paſſer és mains des particuliers, les deſpouilles des meilleures familles de Paris, & d'ailleurs. On eut veu de toutes parts multiplier les plainctes de ce nombre exceſſif, & preſque inſupportable des Officiers des finances: & parauenture euſt-on deploré de voir encor vne fois les bons porter la peine des mauuais, auec vn deſplaiſir extreſme de ceux qui ayment la Iuſtice. Ceux donc qui s'imaginent de telles reformations dans l'Eſtat, durant le bas âge du Roy, ſont ſemblables à ceux qui tuent les corps humains, à force de les purger & ſaigner: Et ie ne

croy pas mesmes qu'ils soient si peu hardis, qu'ils n'ozent quelquesfois s'en prendre contre Dieu, parce qu'il supporte & endure vne infinité de maux entre les hommes, qu'il pourroit facilement oster, voulant par sa patience conseruer en ceste sorte l'ordre de l'Vniuers. Que si c'est l'amour & la charité qu'ils ont pour le bien de ceste Monarchie, qui leur fait faire ces propositions en ce temps icy, c'est de leur deuoir d'y conioindre la prudence, & de recongnoistre qu'elles seront bonnes à faire, à resoudre, & à estre vigoureusement & viuement mises à effect, lors qu'il aura pleu à Dieu d'en donner au Roy auec la volonté, le moyen si aisé & si facile qu'il ne puisse plus apprehender que les remedes qu'on employera à la guerison de l'Estat, ne soient pires que les maux mesmes qui le trauaillent. Ils se plaignent des diuersitez & mutations qu'on voit és conseils qui ont esté pris pour des affaires fort importantes, & nous proposent celle-cy, comme la plus digne de leur obseruation, apres celle de l'annuel, *Que le Roy auoit de sa bouche ordonné à ceux de la Religion pretenduë reformée, la ville de Iargeaux, pour estre le lieu de leur assemblée politique, neantmoins bien tost apres on leur a asigné Grenoble:* Mais pour ne dire rien des iustes raisons qu'on a eu de preferer l'vn à l'autre, pour gratifier ceux qui en ont fait la poursuitte : Il est certain que ceux-là mesmes s'en pleignent, qui sont faschez de voir que le Conseil du Roy mette vn grand soin à preuenir toutes leurs mauuaises intentions, les empeschant par ce moyen d'aduancer leurs affaires dans le mescontentement de leur party : Duquel aussi en ceste plainte, ils publient la mauuaise conduite,

à leur honte,& à l'honneur des miniſtres du Roy; qui pour empeſcher leurs mauuais deſſeins,moyēnent que le Roy,comme pere commun de ſes ſubjects,ayme mieux ſupporter leurs deffauts,& leur donner loiſir de ſe recognoiſtre,& de faire mieux, que d'vſer de toute rigueur enuers eux,puis qu'ils ſe iettent à ſes pieds,qu'ils le ſupplient auec toute humilité,& qu'ils ayment mieux obtenir ceſte grace de ſa Majeſté ſeule,que d'y employer le credit & la faueur de ceux qui abuſent trop ſouuent de leur nom,pour deſtourner le cours des affaires publiques: auſquels auſſi ſi leurs Deputez ſe fuſſent addreſſez pour obtenir ce changement,ils auroiēt eux-meſmes,en cas de refus,crié les premiers tout au contraire de ce qu'ils font maintenant. Ceſte procedure eſt ſi cogneuë,& ils l'ont ſi ſouuent tenuë,qu'on ne s'en eſtonne plus à la Cour. En vn mot,le Roy ſans contredit,peut & doit ordonner à ceux de la Religion pretenduë reformée le lieu de leur aſſemblée. Il y a quelque temps qu'il leur auoit donné Grenoble: mais parce qu'ils eurent quelques ombrages contre monſieur le Mareſchal Deſdiguieres,ils inſiſterent en leurs ſupplications à ce qu'ils ne fuſſent pas obligez d'y aller,& aymerent mieux deſirer la tenuë de leur aſſemblée,pour voir auſſi par ce moyen quelle ſeroit l'iſſuë des Eſtats Generaux. Depuis ce temps-là,le Roy deſirant gratifier quelques-vns d'entre eux,à leur inſtance & pourſuitte nomma Iargeaux: Mais parce qu'il y euſt encor parmy eux quelques nouueaux ſubjects d'ombrage,contre ceux que le Roy auoit deſiré de fauoriſer par l'eſlection de ce lieu,ils le ſupplierent tres-humblement qu'il leur fuſt per-

mis d'aller à Grenoble. Les raisons qu'on auoit eu la premiere fois pour les y enuoyer estãt tousiours les mesmes, le Roy ayant ordonné ce lieu là au cõmencement, & la diuersité n'estant venuë que de leurs diuisions: Il est tres-certain que ceux qui se faschent de ce qui a esté fait, sont marris que le Roi ait voulu contenter ses subjects malades & difficiles, & qu'il ait voulu s'accommoder à leurs volontez, pour les obliger par sa douceur a vser dans leur assemblée de toute modestie, & à ne rechercher que la paix & l'obseruation des Edicts, pour le biẽ de son seruice: Comme il y a apparence qu'ils ferõt s'ils ont desir de ne se rendre point odieux au Roi, & insupportables à l'Estat, par le mespris & l'abus des graces qu'on leur fait tous les iours. Ceux-là mesmes qui se faschent qu'on change les deliberations du Conseil és affaires, desquelles le changement a eu pour but la paix & le repos du Royaume, font tout ce qu'ils peuuent pour obliger le Roy, au contraire a rompre sa foy, sa parole, & son mariage, parce qu'ils croyent que l'issuë de ceste rupture leur donneroit des éuenemens conformes à leur humeur, & à la haine qu'ils ont conceüe contre la paix: Car combien qu'ils facent semblant de ne desirer si ce n'est qu'on la differe: neantmoins chacun voit à quoy ils tendent, & que c'est leur interest qui les pousse, & non pas celuy de l'Estat ny de la Religion. Nous voyons aussi que nonobstant que le corps des Estats Generaux ait supplié treshumblement la Royne pour l'accomplissement du mariage du Roy: toutesfois ce mal-heureux Escriuain, duquel nous descouurons les impostures, fait parler la Noblesse au contraire, auec des termes dignes des plus extresmes supplices. Qu'vn

chacun donc iuge que ce n'eſt point la Nobleſſe Françoiſe au nom de laquelle il parle: mais pluſtoſt que c'eſt au nom de ceux qui ſont reconus de tous comme les peſtes de l'Eſtat, & les monſtres qui recherchent ſa ruine. On ſçait que ç'ont eſté Meſſieurs les Princes du Sang qui ont agreé ceſte Alliance, & qu'on ne la pourroit auiourd'huy differer ny violer ſans le deshonneur du Roy, & ſans engager l'Eſtat aux mouuemens que ceux-là ſeuls peuuent deſirer, qui recherchent leur contentement dãs les miſeres & calamitez publiques. Chacun iuge auſſi facilement qui peuuent eſtre ceux-là par l'artifice deſquels principalemẽt ces plaintes ſont ſemées parmy le peuple, puis que tant de gens diffament l'Alliãce d'Eſpagne, & il ne s'en trouue point qui écriue vn ſeul mot contre celle d'Angleterre. C'eſt auſſi vne fureur deſeſperée qui les pouſſe en eſcriuant, *Qu'on ſtipule aux Eſpagnols pour dot de tels mariages, tout ce que nous poſſedons, noſtre ſang, nos vies, & nos amis.* Ce qui fait encore mieux cognoiſtre à ceux qui ſont ſans paſſion, que ceſte Alliance eſt iuſte, puis qu'elle eſt ſi iniuſtement aſſaillie, qu'elle eſt bonne, puis qu'on la diffame par des procedures maudites & deteſtables, & qu'elle eſt agreable à Dieu, puis que les meſchans en font tant de bruict. Auſſi ceux qui la deſcrient le plus, hayſſent plus la paix & l'authorité du Roy, qu'ils ne hayſſent les Eſpagnols, & apprehendent beaucoup plus qu'aucune autre choſe l'eſtabliſſement des affaires du Roy, l'affermiſſement de ſon authorité, la paix de la Chreſtienté, qui ſemble ne pouuoir plus eſtre ébranlée, ſi ces trois grands Roys peuuent conuenir amiablemẽt, & ſe propoſer en commun ce glorieux & iuſte deſſein, d'empeſcher que les peuples

Chreſtiens ne ſe deſtruiſent plus les vns les autres.
A quoy ceux qui ſont agitez des paſſions d'auarice, d'ambition, & d'enuie, ne preſtent point leur conſentement, parce qu'ils n'ont point de felicité que dans la confuſion, & ne croyẽt point de deuenir plus grãds qu'ils ne ſont, qu'en affoibliſſant l'authorité du Roy, qu'en recherchant les moyens de ſe rendre neceſſaires, & qu'en deſtournant par leurs maudites menées tout ce qui peut ſeruir à eſtouffer les factions qu'ils taſchent de former dans l'Eſtat.
Ce qui s'eſt paſſé à Iulliers, & le ſoing que le Roy a touſiours eu des affaires de Meſſieurs des Eſtats publient aſſez que l'Alliãce d'Eſpagne n'eſt point faite au preiudice des Princes alliez de ceſte Couronne, & que de leur coſté ils n'ont aucun iuſte ſubject de ſe plaindre : Car ſi le Marquis de Spinola a eſté ſoigneux de conſeruer les droicts d'vn Prince Catholique, Meſſieurs des Eſtats auoient commencé eux-meſmes a teſmoigner le ſoin qu'ils ont de cõſeruer le bien d'vn Prince Proteſtant, s'eſtans ſaiſis des meilleures places qui fuſſent en la ſucceſſiõ de Cleues & Iulliers. Mais la paſſion nous aueugle auiourd'huy, & nous ſommes ſi meſchãs & ſi iniuſtes, de ne pouuoir ſouffrir qu'on face pour les Catholiques, autant pour le moins que Mrs des Eſtats ont fait, en faueur de ceux de leur religiõ. La meſme iniuſtice ſe voit aux plaintes qu'ils font en faueur du Duc de Sauoye, qui ſont ſi dereglées en ces libelles qu'il ſeroit aiſé aux Iuges, prenãt la peine, de retirer d'icelles d'aſſez bõnes preuues contre ceux qui en ſont les autheurs, pour deſcouurir de quel pays ils ſont, & où ils ont attaché leur fortune : Car il faut de toute neceſſité qu'ils y pretendẽt quelque grãd intereſt en leur particulier, & que leur fin ſoit bien

mauuaiſe, puis qu'ils offenſent ſi indignement le Roy, & tout le gouuernement de l'Eſtat, qu'il n'y a aucũ ſujet naturel du Duc qui ozaſt pis faire. Attendant que Dieu leur face trouuer le chaſtiment qu'ils recherchent par leur licence deſbordée, faiſons voir aux gens de bien que leurs plaintes ſont iniques. A la verité il ſeroit grandement à deſirer, que cõme la valeur & le courage de ce Prince, font qu'auiourd'huy il eſt en admiration parmi les plus belliqueux, & ſont cauſe que ſon commandement eſt eſtimé, cõme de celuy qui tient le premier rang entre les plus grands Capitaines de l'Europe. Il y euſt auſſi en luy pour temperer ceſte ardeur, & magnamité d'eſprit, la froideur & égalité aux affaires, que doiuent neceſſairemẽt auoir tous les Princes, qui ont leurs Eſtats mediocres, & qui ont des voiſins plus puiſſans qu'ils ne ſont pas : Parce qu'il arriue ſouuent, qu'à la longue ceux qui ſont les plus forts, font que les plus genereuſes reſolutions de celuy qui eſt moins puiſſant qu'ils ne ſont, ſe chãgent, luy donnent ſujet de ſe douloir pour s'eſtre pris à eux, & luy font conceuoir vn iuſte deſplaiſir contre ſes alliez de ne l'auoir deſtourné par leur conſeil, de ſe laiſſer trop aller à ſuiure l'effort de ſon courage. Comme il arriua, lors que pour acquerir la gloire d'auoir oppoſé ſes armes à celles du feu Roy, qui eſtoit le ſeul homme digne de recommander les plus grandes armées, & les plus belliqueuſes nations de la terre ; il attira ſur luy ſon indignation, & ſur ſes Eſtats la fureur des armes Françoiſes, qui l'en auoient preſque entierement deſpoüillé; lors qu'il pleut au Roy, qui ne pouuoit eſtre vaincu que par ſoy-meſmes, de propoſer à tous les Roys de la terre par ſon exem-

ple, Que la plus grande gloire des Princes, c'eſt de pardonner & d'vſer de leurs victoires auec moderation: Car ſans cela, & ſi le feu Roy pouſſé de clemence, n'euſt oublié le paſſé; il eſt certain que le trop grand courage de Monſieur de Sauoye l'auoit rendu en piteux eſtat. Il nous auoit oſté le Marquiſat de Saluces, lors que les calamitez publiques opprimoient la France, ſoubs le regne du Roy Henry III. s'eſtant laiſſé violenter à ſon naturel belliqueux, ſans quoy il euſt peu conſiderer, combien noſtre voiſinage luy eſtoit vtile pour la conſeruation de ſes Eſtats, & combien pouuoit eſtre ſalutaire à ſes enfans pour l'aduenir, l'approche des armes Françoiſes, qui ont eſté employées ordinairement pour le ſoulagement des foibles contre les plus puiſſans: cet Eſtat eſtant touſiours le vray arbitre des plus grandes & importantes affaires de la Chreſtienté. A l'aduenement auſſi du feu Roy à la Couronne, il auoit eſté de ceux qui eſtimoient que ceſte Monarchie s'en iroit en pieces, ſans pouuoir iamais plus recouurer ſa force, & ſon ancienne ſplẽdeur; & ne peut à la paix de Veruins domter tellemẽt ſon naturel aguerry, qu'il voulut tout à fait terminer auec la France ſes differẽs, deſquels il prolongea l'accord tant qu'il peut, teſmoignant à tout le mõde, qu'il eſtoit plus propre à entreprendre ſur les plus grands Eſtats de la terre, qu'à traiter des accords, & à ſe reſoudre à la paix. Laquelle il n'eut pas pluſtoſt faite, que peu s'en fallut que ſes deſſeings ſur Geneue, laquelle nonoбſtant la protection de la France, il cuida ſaiſir, ne le remiſſent de rechef en guerre auec le feu Roy, qui dõna exẽple par ſa moderation aux plus grãds, d'vſer prudemmẽt de leur courage, & de leurs forces,

de peur d'offencer celuy qui les donne. Depuis cela nonobstant tout le passé, il auoit commécé d'aimer le feu Roy, & en mesme temps ne se pouuant faire que la grandeur de son esprit & sa valeur, luy laissassent paisiblement iouïr du repos, duquel tous les autres Princes Chrestiens iouyssoient; il delibera d'employer ses armes contre le Roy d'Espagne son beau-frere, se promettant la conqueste du Duché de Milan. Le feu Roy qui dõnoit la loy aux affaires de l'Europe, nous ayant esté en mesme temps rauy mal-heureusement, le Roy d'Espagne, qui auoit eu soin d'asseurer par les armes, les Estats qu'il a en Italie, estoit tout resolu de se ressentir contre son Altesse du dessein qu'elle auoit fait tout ouuertement d'enuahir ses Estats: Et les moyens qu'il auoit alors de le faire auec grand aduantage contre elle, comme ceux qui se cognoissoient aux affaires l'aprehendoient grandement, furent cause que la Royne prenant en main son salut, & ne voulant point qu'il fut contraint de déplorer en sa ruine, que la France l'eut abandonné à son besoin, mit ordre en toute diligence, à ce que le Roy d'Espagne cogneut, que nonobstant que la France fut desnuée du feu Roy, & qu'elle fust plongée dãs vn abysme de douleurs, & de maux par le moyen de sa perte: neantmoins elle ne consentiroit iamais à l'oppression des Princes qui sont ses alliez: lesquels elle vouloit tout au contraire, cherir & defendre plus que iamais. Ce qui se fit auec tel effect, que le Roy d'Espagne, suiuant le desir de la Royne, quita sa resolution, & retint l'aigreur qu'il auoit cõceuë contre Monsieur de Sauoye, mettant ordre à faire retirer la pluspart des troupes qu'il auoit en Italie: Tesmoignant par ce moyen, que nos calamitez

n'augmentoient point le ressentiment de l'iniure qu'il croyoit luy estre faicte; & voulant que publiquement on recognust qu'il n'auoit pas dessein de se preualoir contre nous, ny contre nos alliez, du mal-heur que la mort du feu Roy nous auoit apporté, & à toute la Chrestienté. Le soing donc que leurs Majestez ont eu de ses affaires a esté veritablement le plus grand secours qu'il eut iamais à son besoin. Dequoy toutesfois il n'a peu tellemẽt se seruir pour maistriser son naturel, tout porté aux choses grandes & glorieuses, qu'il n'ait tousiours esté armé depuis ce temps-là; donnant sujet d'alarme, tantost à Messieurs de Berne pour le païs pe Vaux, tantost à la Frãce mesme pour Geneue; Iusques à ce que le Duc de Mantouë estant mort, il ietta à l'instant ses troupes sur ses Estats, & renouuellant les anciennes pretentions de sa maison, pour le Montferrat, commẽça par l'execution, fit sousleuer contre le Duc son allié ses sujets, saisit ses places, & entra sur ses terres à main armée. Quoy qu'auparauant il eut asseuré Monsieur le Mareschal d'Esdiguieres, & celuy qui est agent pour leurs Majestez en Sauoye, qu'il ne vouloit point poursuiure son droict qu'en Iustice, ou par voye d'amis communs; & que mesme il eust fait commandement au sieur Iacob son Ambassadeur, de tesmoigner à leurs Majestez, qu'il vouloit remettre son droict au iugement des deux Roys, & suiure toutes voyes de douceur, plustost que d'en venir aux armes. Ce que toutesfois il fit en mesme temps, sans en donner aucun aduis au Roy, comme il estoit necessaire en vn affaire où le Roy auoit l'interest, de son affection enuers le Duc de Mantouë son parent, de sa dignité, s'estant offert

dés le commencement pour moyẽner leur paix,& de la paix publique de la Chreſtienté. Mais en ne conſultant que ſa valeur, Monſieur de Sauoye n'auoit pas preueu que les Eſpagnols,qui ſçauoient les deſſeins qu'il auoit eu vn peu auparauãt cõtre le Duché de Milan, & qui eſtoient obligez à ſecourir le Duc de Mantouë,d'autant que ſon Eſtat eſt depuis long temps ſous la protection du Roy d'Eſpagne,ne manqueroiẽt pas dés qu'ils le verroient aux champs, de pouruoir par les armes, & à leur ſeureté, & à celle du Duc de Mantouë leur allié, Non plus qu'il n'auoit pas preueu,tant il a ſon eſprit porté aux actions de la guerre, que la France ne pourroit pas ſouffrir,qu'il opprimaſt vn Prince qui a l'honneur d'eſtre couſin germain du Roy. Neantmoins comme ceſt Eſtat depuis la mort du feu Roy,a touſiours ſoigneuſemẽt éuité les occaſions des troubles dedans & dehors le Royaume, la Royne enuoyant pour le Duc de Mantouë des troupes qui alloient ſeulement pouruoir à ſa ſeureté, enuoya auſſi d'autre part à celuy de Sauoye vne Ambaſſade extraordinaire, auec charge de moyenner la paix entre ces deux Princes,& de les faire conuenir & accorder de leur different qui eſmouuoit ces commencemens de guerre. Durãt le traicté de Monſieur de Sauoye,pluſtoſt par deſir & auec deſſein de rompre la paix & l'amitié des deux Roys ; que par aucune enuie qu'il euſt de ſe fier en nous pluſtoſt qu'aux Eſpagnols,ou de nous donner aduantage par deſſus eux en Italie,fit ſemblant pour lors de deſirer que les François fuſſent depoſitaires des places qu'il auoit priſes ſur le Montferrat: Mais la iuſtice vouloit que nous n'entrepriſſiõs point cela,au preiudice de la protection

du Roy d'Eſpagne,qui auoit auſſi armé le premier pour la deffenſe du Duc de Mantouë : la prudence & le deſir de la paix entre les deux Roys,nous obligeoient à n'approcher point dans l'Italie les armes des François à celles des Eſpagnols,ny nos garniſons aux leurs: Et la difficulté eut eſté grãde, quand il euſt fallu pouruoir à ceux qui euſſent eu le gouuernement des places, & le commandement des troupes Françoiſes en païs eſloigné du Roy, & en vn temps où par la corruption des mœurs anciennes, il aduient bien ſouuent que le reſpect qui eſt deu à ſa Majeſté ne ſe trouue pas touſiours tel qu'il faudroit en ceux qui commandent. L'euenement auſſi ne nous a point dõné ſujet d'eſtre marris: Car depuis cela,le Roy d'Eſpagne contre l'opinion de pluſieurs,a rendu de bonne foy toutes ces places au Duc de Mantouë,qui en iouit paiſiblement,& qui meſmes n'en a point voulu retirer quelques-vnes des mains des Eſpagnols, que le plus tard qu'il a peu,apprehendant de ne les pouuoir defendre contre les armes de ſon ennemy. A l'inſtance donc de l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté, ces deux Princes remirent leurs differens au iugement des arbitres. Mr. de Mantouë conſentit de pardonner à ſes ſujets rebelles: & ſur ce qu'il demandoit pour les grandes ruines qu'on auoit faites ſur ſes Eſtats, il s'en rapporta aux meſmes arbitres du principal different pour en iuger conjointement. On continua meſme à traicter le mariage de la Princeſſe Doüairiere de Mantouë,auec le nouueau Duc,ſuiuant l'ouuerture qui en auoit eſté faite par le Gouuerneur de Milan ; & il eut eſté accomply ſi Monſieur de Sauoye n'euſt voulu abſoluëment,qu'auparauant on iugeaſt de leur diferent ; qu'il vouloit

estre terminé, non par la Chambre Imperiale qu'il aprehendoit, mais par les arbitres : & que le Duc de Mantouë renonçast aux pretentions qu'il auoit cõtre luy pour les ruines que son armée auoit faites en ses païs. Depuis, sur des nouuelles occasiõs, qui neantmoins en effect n'ont esté, que des pretextes du premier dessein qu'il auoit fait sur le Mõtferrat, Il fit derechef auancer ses troupes qu'il n'auoit point congediées, entra plus ouuertement en piques auec les Espagnols, auec lesquels toutesfois, & par l'assistance de leur conseil & sans en donner aduis à leurs Majestez, il auoit traicté de tirer d'entre les mains du Duc l'Infante de Mantouë, & qui plus est s'esmeut tellemẽt contre ceux du Conseil desquels il s'estoit seruy, qu'il renuoya auec des paroles d'aigreur en Espagne, l'Ordre de la Toyson, & fust le premier qui se mit aux champs à main armée. Surquoy la Royne enuoya vn autre Ambassadeur extraordinaire, pour empescher que le mal n'allast en empirant. Et il est tres-vray que s'il eut voulu donner autant de lieu à nos prieres, qu'a fait le Roy d'Espagne, lequel s'est tousiours fort ouuertement remis à ce que leurs Majestez trouueroient bon, la paix auroit esté faite entr'eux il y a desia long temps: & les armées se fussent retirées au grand soulagemẽt des païs de son Altesse, & auec toute seureté pour ses Estats, puis que le Roy en estoit garand, ayant esté prié par le Roy d'Espagne d'en prendre l'euenement sur soy, & d'asseurer que les Espagnols se retireroient, aussi tost qu'il auroit mis ordre à separer ses troupes. Ceux qui n'ont point de passion qui trouble leur iugement, verront aisémẽt que ceux qui voudroiẽt que le Conseil du Roy eut pourueu par les armes à

mettre la paix entre ces Prīces, ont vn deſſein tout formé de mettre la Frāce en guerre auec l'Eſpagne à tout hazard,& à quelque prix que ce ſoit. Mais ils doiuent ſçauoir que les Roys ont les loix & les maximes d'Eſtat qui reglent leurs affaires,qui ſont fort eſloignées des eſmotiōs que la paſſion excite dans l'eſprit des particuliers. Ce qu'on peut conuaincre en ceſte affaire,par toutes ſes circōſtances. Car quād on voit vn Prince allié commencer vne guerre,le premier ſecours que ſes alliez lui doiuēt, c'eſt de rechercher les moyens de paix,puis que la fin de toutes les guerres c'eſt la paix, qu'il vaut beaucoup mieux trouuer dés le commencement des affaires,ſi on peut,que de la rechercher par le hazard & les peines exceſſiues de la guerre,qui biē ſouuent l'acquierent au deſauantage de celuy qui ſans danger & ſans mal heur la pouuoit trouuer dans les traictez,dés le commencement. C'eſt ce que le Conſeil du Roy a faict en ceſt affaire auec beaucoup de ſoin;parce qu'on a veu que la magnanimité de Monſieur de Sauoye & ſon grand courage l'auoient fait reſoudre d'entreprendre ceſte guerre,ſans aucune vrgente neceſſité: Parce qu'on a veu que ce ne ſera iamais ſon bien,de ſe prendre au Roy d'Eſpagne:& ce ſeroit non pas ſecourir vn allié, mais le perdre, que de luy donner le moyen de cōtinuer ſes deſſeins,contre vne ſi grande puiſſance; parce qu'on a veu que quād meſmes nous aurions eu deſſein de l'engager à ceſte guerre à nos armes,il y auroit plus d'apparence,qu'il fiſt ſa paix ſans nous,qu'auec nous,puis qu'il eſt beaufrere du Roy d'Eſpagne,& que ſes enfās ſont Princes du ſang de ceſte Monarchie,qui auront touſiours plus de ſujet d'eſperer leur accroiſſement,&

ce qui eſt deub à la grãdeur de leur exaction és bõnes graces du Roi d'Eſpagne, qu'en ſon indignatiõ: puis meſmes que le General de l'armée Eſpagnole eſt obligé au Duc, des premiers auancemens de ſa fortune. Ces deux Princes auſſi eſtãs alliez du Roy, ç'a eſté l'honneur de la France de procurer ſa paix entr'eux, pluſtoſt que de s'armer en faueur de l'vn contre l'autre, non ſeulement pour conſeruer l'alliance de tous les deux enſemble, n'eſtant pas iuſte d'eſloigner ny d'offencer mal à propos les alliez de ceſte Coronne: Mais auſſi il l'a fallu ainſi faire pour ſe conſeruer la gloire que le feu Roy auoit acquiſe, d'eſtre l'arbitre de la Chreſtienté, de laquelle gloire vne priſe d'armes precipitée contre le Roy d'Eſpagne nous faiſoit aucunement deſcheoir; puis que par ce moyen ceſte pleine & profonde paix, qui eſt auiourd'huy entre les Princes Chreſtiens, ſi Monſieur de Sauoye le veut, couroit grãd hazard d'eſtre interrompuë & troublée pour long temps. Que ſi ceux qui parlent de ces choſes à l'auenture, & ſans peſer les éuenemens, conſideroient combien il eſt facile de commẽcer les guerres, & combien il eſt malaiſé de les acheuer auec hõneur & profit; s'il conſideroiẽt que nous auons beaucoup de perſõnes qui peuuẽt mettre les troubles en ce Royaume & dans la Chreſtienté, mais que nous en auõs fort peu, qui les en puiſſent oſter, & qui puiſſent ſauuer vn grand Eſtat d'vn embrazement, & d'vne combuſtion generale, ſans doute ils apprendroient à loüer & benir le Conſeil de paix que la Royne a ſagement & heureuſement ſuiuy durant ſon Gouuernement. Et apres tout, le Roy a touſiours teſmoigné qu'il n'abandonneroit iamais Monſieur de Sauoye, quand meſmes il au-

roit voulu cõtinuer à reietter la paix:car il ĩporte trop à sõ Estat de l'assister s'il estoit en dãgereminent: mais il faloit auparauãt essayer tous les moiens doux,& paisibles qui sont plus agreables à Dieu, plus vtiles à la Chrestienté, & plus propres & plus necessaires, pour cet Estat, &pour celuy de Sauoye. C'est la seule cause pourquoy le Roi estãt informé que plusieurs cõmissiõs de ce Prince,auoient esté distribuees dãs les Prouinces de son Royaume,pour faire des leuees de gẽs de guerre sans son sçeu,& contre ses deffences,son Conseil a fait publier l'Edit du quatriesme iour d'Apuril, defendãt à toutes sortes de personnes de s'armer. Cõtre cet Edit, ce seditieux escriuain s'escrie, comme les brigands,& les perturbateurs de lapaix, ont accoustumé de crier contre les loix qui repriment leurs crimes, & est si effonté, que d'ozer escrire, *Que ce sont inuentions de la faction d'Espagne, & que l'Edit a esté verifié par quatre ou cinq factieux, dans le Parlement à la desrobee,& que c'est vn Edit cõtraire au droit des gens, & à la liberté de la Noblesse, & milice Françoise.* Par où il descouure son ignorance, & sa brutalité, & se fait plustost cognoistre vn rustre qui ne sçait que c'est des loix de l'Estat, qu'vn Gentilhõme François, qui ne peut ignorer que c'est vn droit essentiel à la souueraineté, de pouuoir defendre, ou ordonner les leuees des gens de guerre. Ce mal-heureux aussi n'a peu blasphemer contre le Roy qui n'ait deschargé, ainsi il le continue par felonie, & l'acheue par des fureurs d'vn Rodomont de Theatre, menaçant la Iustice de la pointe de son espee, sans regarder au Ciel, & sans recognoistre, que Dieu à la main armee pour defendre le Roy & sa Iustice, & que la France a assez de vigueur pour estoufer entre ses bras tous ceux qui voudront la plonger

derechef dans l'abyſme des guerres Ciuiles. Laiſſons là donc ceſt infame eſcriuain, qui n'a pas dequoy faire ce qu'il dit, & deplorons le mal-heur de nos confuſions, pour recognoiſtre tant mieux l'obligation que nous deuons à la ſage conduitte de la Reyne, qui les retient à ce qu'elle ne nous accable point. Chacun a veu à l'œil, & touché de la main, que pluſieurs teſmoignent la crainte qu'ils auoient de ſon oppreſſion, qui neantmoins l'entretenoient en humeur, de ne vouloir point deſarmer, qui luy promettoient leur aſſiſtance, qui ſeuls retardoient l'effet des bons cõſeils que leurs Majeſtez luy donnoient, & qui crioyent d'vn coſté qu'on le vouloit perdre, & de l'autre l'engageoient à ſa ruine, par leurs mauuaiſes practiques. Et toutesfois ç'a eſté le bon-heur de la Chreſtienté, la gloire de ce Royaume, & le ſalut de ce Prince qu'au meſme temps qu'on diffamoit le gouuernement, la Reyne n'a pas laiſſé de faire reluire l'authorité du Roy dans l'Italie, teſmoignant d'vne part qu'elle eſtoit reſoluë d'oppoſer au beſoing les armes du Roy, pour cõſeruer ſes alliez & neantmoins propoſans à ſon Alteſſe de ſi bons & ſalutaires conſeils, qu'elle n'a donné ordre ny reputation à ſes affaires qu'en les ſuiuãt. Car par leur moyen elle a embraſſé paix que ſa Majeſté luy a procurée, le Roy d'Eſpagne s'en eſtant remis à ſa conduitte: a ſigné les articles de la paix & mis ordre à ſeparer ſont armee: & ainſi la Reyne par vne ſageſſe accompagnee d'vn bon-heur admirable, en meſme temps a conſerué la gloire que le feu Roy auoit acquiſe, d'eſtre l'arbitre de la Chreſtienté, a chaſſé la guerre hors de l'Italie, a affermy la paix entre les Princes Chreſtiens, & a conſerué parmy des volontez, & des intereſts ſi contraires trois alliances tout à la fois:

celle de Mantouë, à laquelle la nature & le ſang obligeoient le ROY, celle de Sauoye à laquelle il eſtoit tenu pour le bien de l'Eſtat, & en ſuite des promeſſes du feu Roy, & celle d'Eſpagne, qu'il s'eſt nouuellemẽt acquiſt par ſon mariage. Ceſte grande & glorieuſe Princeſſe a conſerué la dignité du Roy & de l'Eſtat, a eſtouffé les ſemences de la guerre, dans la France, & dans l'Italie, a continué de ſauuer les peuples par la paix, a remis les Alliez de ceſte Couronne en repos, & a procuré leur ſeureté au milieu de leurs plus hazardeuſes, & dãgereuſes entrepriſes: & comme vn Aſtre de paix & de benediction elle a ſurmonté, & diſſipé par les rayons de ſa ſageſſe & de bonnaireté, toutes les malignes influances dont le repos de la France, de l'Italie & preſque de toute l'Europe eſtoit menacé. Que cela donc ſerue de loy, & d'exẽple aux peuples, pour attendre paiſiblemẽt l'euenement & la fin des Conſeils du Roy, ſãs les cõtrooller? & ſans ſe plaindre, & pour deteſter la malice de ceux qui ont voulu ſous le pretexte des affaires de Sauoye mettre tout ce Royaume en deſordre, & auſquels auſſi il n'a pas tenu, que par leurs procedures pleines, de rebellion, ils n'ayent precipité ce Prince en des Cõſeils tres-pernicieux à ſõ Eſtat, & à la Religiõ Catholique Grande Reyne, qui attirez les benedictions du Ciel, ſur les affaires qui ont le bon-heur de voſtre conduite, qui auez l'aſſiſtance meaueilleuſe de ſes graces és affaires les plus difficiles & qui auez ſauué, par vos paiſibles Conſeils, les Eſtats qui les ont receus: Voyez, comme publiquemẽt toute l'Europe vous benit, & recognoiſt que la France, qui a eſté obligee à la valeur incõparable du feu Roy, pour l'auoir tiree hors des guerres, qui l'auoient preſque deſtruicte, ne vous a pas auiourd'huy vne moindre obligation, pour auoir

par la douceur, & moderation de vos Conſeils,& par voſtre debonnaire gouuernement, ſceu empeſcher ne s'y ſoit iettee encor vne fois , auec vn plus grand malheur qu'elle n'auoit fait, puis que nous n'auons plus maintenant les yeux tournés ſur aucun qui l'en peuſt retirer s'il eſtoit arriué,que reiettant le ſalut que voſtre conduicte luy a donné, elle ſe fuſt precipitee dans les troubles. La gloire eſt la ſeule recompenſe digne des grandes actiõs, & des grãds Princes,tout le reſte que les hommes peuuent donner, eſtant indigne d'eſtre offert à ceux qui donnent tout aux autres. Comme elle vous appartient tres-iuſtement, auſſi l'auez vous toute entiere par le conſentemẽt des gens de bien, qui publieront à la poſteriré, que toute la gloire qui vous eſt & ſera cy apres rendue en ce monde. eſt encor de beaucoup au deſſus des biens que vous auez faits à la France. Il reſte maintenãt que tous les bons François veüillent ouurir les yeux, & voir par la ſuitte de tous ces ſanglans libelles, que le deſſein de ceux qui les font & qui les approuuent, eſt de former vne faction dans l'Eſtat pour le remettre par ce moyen és horribles malheurs, deſquels la memoire n'eſt pas encore paſſee. Car c'eſt pour cela qu'ils ſe prennent contre le gouuernement, le meſpris duquel ils veulent imprimer dans l'eſprit des peuples. C'eſt pour cela qu'ils deſchirent l'innocence de la Reyne, par les plus horribles calomnies qu'ils peuuẽt inuenter,taſchans d'attirer ſur elle la haine des peuples, auſquels,à ſon preiudice,ils propoſent leur deteſtables, inuentions. Ils voyent bien que durant le bas âge du Roy,elle eſt l'vnique appuy du gouuernement de l'Eſtat, & le fondement de tout noſtre repos, & qu'elle eſt ſeulle en France qui peut auec le conſentement

de tous les grãds, & de tous les Ordres du Royaume, donner la conduite qui eſt neceſſaire aux affaires du public. Voyla pourquoy, afin de mettre tout en ruine, ils ne ceſſent de l'afliger & renouuellent tous les iours leurs perſecutions, pour laſſer ſa patience, pour eſloigner ſon affection des affaires, & pour rendre inutiles les penibles labeurs qu'elle employe pour conſeruer cet Eſtat, & pour le garantir du naufrage, comme elle a fait durant ſa Regence. C'eſt pour cela meſmes qu'ils diffament tous les Grands qui ſont à la Cour, du conſeil, & de la diligence deſquels ſa Maieſté eſt dignement aſſiſtee, & qui acquierent en la ſeruant vn lods immortel parmy tous les François, eſgalans aux lauriers & aux triomphes des plus grands Capitaines, la gloire qu'ils acquierent par leur fidelité. C'eſt auſſi auec le meſme deſſein, qu'ils font ſemblant de prẽdre Monſieur le Chancelier à partie, afin de couurir la haine implacable qu'ils ont conceuë contre la Reyne, ſur laquelle en effect, ils s'efforcent de ietter tout le fardeau de leuuie. Mais on n'a iamais veu que ceux qui ont eſté eſleués en ceſte grande dignité, ayent eſuité les morſures des enuieux & des factieux. Au demeurant, comme les puiſſances que les meſchans hayſſent le plus, ſont les plus iuſtes ainſi par la haine que luy portent tous ceux qui aiment les eſmotions, on peut iuger combien ſa conſeruation eſt neceſſaire pour le bien de la paix. Cependant parmy toutes ces iniures atroces, que ceux-là proferent contre luy qui maudiſſent le Roy, il nous fait voir par la conſtance de ſes actions, l'image viue de ce ſage Romain, qui ne diminua iamais l'affection qu'il portoit au bien de ſon pays, encor qu'on le traictaſt fort indignement parmy le peuple, & qu'on le couurit d'in-

iures. Ayant comme il a, la paix pour ſa principale fin, Dieu conuertira leurs maledictions en louanges: le temps qui eſt le ſouuerain medecin des maladies de l'eſprit, comme de celles du corps, fera voir meſme à ſes enuieux & ennemis le nombre & la neceſſité de ſes ſeruices, & la verité qui eſt la fille du temps, publiera à la poſterité, qu'il n'a pas *nonobſtant les bruits des meſchans, deſiſté de ſeruir au ſalut de l'Eſtat.* Quant aux autres miniſtres que leurs Majeſtez employent en la conduite de leurs affaires, ils ne ſont non plus eſpargnez que luy. Car puis qu'ils appellent tout le gouuernement *vne tyrannie & vne faction*, & qu'ils preſchent la rebellion & la deſobeyſſance, ils deſcourent aſſez qu'ils n'aiment rien que le mal-heur de l'Eſtat. Par les maux donc que nous veulent procurer ces mauuais François, il nous eſt facile de iuger qu'eſt ce que nous deuons faire: Et c'eſt de continuer plus que iamais le reſpect que nous deuōs au Roy & à la Reyne: De nous efforcer de pubier noſtre obeyſſance & fidelité à leur ſeruice: De ſouſtenir au prix de noſtre vie l'auctorité du Roy cōtre toutes ſortes de factiōs; & qu'il ny a point de plus grands maux dans les Eſtats que les diuiſions, chacun doit ayder de tout ſon pouuoir à l'vnion & concorde publique. En vſant ainſi no⁹ verrōs fleurir cet Eſtat plus qu'il n'a iamais fait, l'Egliſe attirera ſur nous par ſes prieres, toutes ſortes de benedictions du Ciel: La Nobeſſe s'oppoſera fanchement à tous les rebelles: La Iuſtice prendra le glaiue à la main, auec plus de reſolution que iamais, pour chaſtier les ſeditieux, & le peuple teſmoignera touſiours, qu'il ne peut viure en ſeureté ſous autre ombre que ſous celle du Roy. En fin, puis que la licence d'eſcrire contre l'Eſtat, ſe rend effrenee tous les iours,

c'eſt à ceux qui Dieu a mis la Iuſtice en la main pour punir les crimes, d'y pouruoir en telle ſorte, que leurs meſpris ils ne ſe rendent point coulpables deuãt Dieu & deuant les hommes, du mal qu'ils pourroient cy-apres faire, ſi noſtre malheur vouloit que ces ſemences de ſedition, qu'ils iettent dans les Prouinces, vinſſent à deſbaucher en quelques endroits les affectiõs des peuples. Permettez-moy dõc, vous qui tenez le lict de la Iuſtice ſouueraine du Roy au milieu de vous comme le gage que le Ciel vous a donné de la duree de ceſte Monarchie, qui portez peinte ſur vos fronts la vengeance de Dieu à la confuſion des rebelles, qui rendez le Roy redoutable par la ſeuere obſeruation des loix, & qui ne pouuez eſtre aſſis ſur ces glorieuſes marques du ſceptre François, ſans auoir fait vœu à Dieu de rendre inuiolablemen à vn chacun ce qui luy appartient; Permettez-móy, au nom de Dieu, qu'auec humilité & les mains iointes, ie vous requiere au nom de tous les bons François, qui conſpirent auec vous la conſeruation de cet eſtat, de vouloir commencer à vſer de voſtre authorité, pour reprimer l'inſolence de ces deteſtables libelles. Il eſt tẽps qu'il vous plaiſe de rẽdre à Dieu l'hõneur qui luy eſt deu, par le chaſtimẽt de ceux *qui blaſphement contre luy, detractans des Puiſſances ſouueraines ſouueraines, qui ne regnent que par ſon commandement.* Il eſt temps que vous rendiez au Roy la Iuſtice qui luy eſt deuë, contre ceux qui dans la ville capitale de ce Royaume & à voſtre veuë, ozent ſi ſouuent deſchifrer ſon authorité, l'honneur de la Reyne ſa mere, le gouuernement de ſon Eſtat, les grands qui l'aſſiſtent, ſes principaux miniſtres, ſon Eſtat, les grands qui l'aſſiſtẽt ſes principaux miniſtres, ſon conſeil, ſon mariage, ſes alliez, & qui ſans aucune apprehenſion de chaſtiment,

ozent exciter les peuples à ſeditiõ & felonie. Il eſt tẽps qu'il vous plaiſe de rendre aux bons François, ce que vous leur deuez, & qu'ils vous demandent affectueuſement, vſant de quelque nouueau chaſtiment pour faire ceſſer ces pernicieux exemples, qui ſont des triſtes preſages de quelque grand mal-heur. Vous eſtes ialoux de voſtre authorité, de l'honneur de vos charges, & ne voudriez pour rien endurer qu'on touchaſt à la gloire des dignitez que le Roy vous a dõnees, puis qu'elle ſert grandement au bien de la Iuſtice, & à contenir les peuples en l'obſerueruation des loix. Chacun regarde le ſoin que vous en auez, ſe promet on, que vous en ferez part en ceſte occurẽce, à leurs Maieſtez, qui ſont ſi malheureuſemẽt aſſaillies, par ces plumes execrable, en voſtre preſence, & de tout le Royaume, puis qu'il importe pour voſtre ſalut, & pour le ſalut de de tous, que l'authorité du Roy ſubſiſte, & que le Gouuernement de l'Eſtat qu'il approuue, ſoit Sainct, & inuiolable. Et puis que vous puniſſez ſeuerement par la rigeur des loix, les calomnies qu'on a dreſſees contre les particuliers, chacun attend, & Dieu vous le commande par ſa loy, que vous n'eſpargnies poiut ces malheureux, qui *maudiſſent le Prince de ſon peuple*.

